



## **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2008**

(Du 13 novembre 2007)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 30 octobre, 8 et 13 novembre 2007, afin de débattre du budget 2008 de la Ville de Neuchâtel.

Elle a pris connaissance d'un excédent de charges de 1'853'500 francs alors que la première version du Conseil communal, présentait un excédent de charges de plus de 10 millions de francs.

Les commissaires ont écouté avec attention les explications du Conseil Communal.

En résumé plusieurs éléments ont été avancés pour expliquer cette projection budgétaire. D'abord les allègements fiscaux décidés par le canton en faveur des familles diminueront les rentrées fiscales des personnes physiques. Puis, la baisse du chômage et la conjoncture favorable ont aidé à améliorer le budget. Toutefois, ces éléments n'auront aucun effet sur le montant de l'aide sociale. De plus, les mesures salariales qui prévalaient en 2007 n'ont pas été reconduites d'où une augmentation maîtrisée des charges salariales.

Au sujet des subventions accordées, le Conseil communal indique que la ville a très peu de marge de manœuvre et elles découlent de charges réparties par l'Etat (péréquation, aide sociale, etc.). Il est à relever que dans ce contexte, la Ville a budgétisé une diminution de 8 postes nets pour 2008.

Le Conseil Communal est dans la cible de ses objectifs de la planification quadriennale. Il en est de même pour les financements, même s'ils restent encore insuffisants. Les mesures d'économies doivent être poursuivies et toute une série est encore à l'étude.

En guise de conclusion le Conseil communal est satisfait de cette projection ; le but de reconstitution de la fortune est partiellement atteint grâce notamment à la vente de terrains et d'objets immobiliers ; enfin, le déficit est supportable.

Les commissaires ont pris note de cette argumentation. Nous trouvons ci-après deux tendances, que le rapporteur a tenté de synthétiser.

Un premier groupe de commissaires s'est inquiété de ce budget déficitaire, malgré la bonne situation économique et le faible taux de chômage, que nous connaissons à Neuchâtel. De plus, la ville bénéficie d'entrées fiscales en dessus des prévisions du Conseil communal qui prévoyait une forte baisse, mais qui ne s'est finalement pas concrétisée. Certes la Ville maîtrise assez bien les charges de personnel, surtout si la non reconduction des mesures qui frappaient le personnel représente un peu plus de 1 % de l'augmentation totale de cette charge.

Toutefois, les allègements fiscaux énoncés auparavant ne sont que la simple compensation de la correction de la progression à froid. Selon ce groupe, le Conseil communal ne peut donc pas s'en prévaloir pour justifier, en partie, le déficit budgétaire. Le problème demeure structurel et le Conseil communal doit encore trouver pour les uns, de nouvelles économies et pour les autres, en agissant aussi bien sur les recettes que sur les charges. Pour ces commissaires, il aurait souhaité lire un budget équilibré ou proche de l'équilibre, pour être acceptable. Ce but n'est donc pas atteint. Il est aussi relevé que le taux d'endettement que connaît la ville inquiète et il est du devoir de tout élu de ne pas laisser une situation par trop obérée aux générations futures. Il en va de la pérennité de la Ville de Neuchâtel.

Les autres commissaires relèvent qu'effectivement, il y a déficit. Mais ils ne partagent pas le discours alarmiste des précédents. Le Conseil communal a réalisé un tour de force en présentant au législatif de la ville, un budget passant de moins 10 millions à moins 2 millions. Pour étayer cette appréciation, il y a lieu de prendre en compte, dans un premier temps les allègements fiscaux au bénéfice des familles décidés par le canton et d'autre part, par des charges dont on n'a pas la maîtrise et qui nous sont imposées. De plus, on relève le désengagement du Canton dans certains secteurs, comme par exemple dans celui de la petite enfance et une part importante d'intérêts passifs qui induisent trop de charges.

Ce groupe tient aussi à marquer sa désapprobation marquée à la reconduction du délai de carence de réengagement lors de départ d'employés communaux.

Malgré cela, il ressort de cette deuxième appréciation, que la Ville demeure attractive, et que ses habitants bénéficient d'une bonne qualité de vie. La Ville a été récemment citée, dans une revue économique, comme étant un bon élève dans sa gestion financière. Il ressort aussi que la Ville est bien placée fiscalement en comparaison avec les autres communes.

Enfin, ce déficit budgétaire s'explique aussi en partie, parce que la Ville, en tant qu'employeur, assume sa volonté politique et applique les décisions liées au taux de couverture de la caisse de pension, situé dans un niveau plus élevé que l'imposerait d'autres caisses.

Pour clore cette partie introductive, une remarque générale ressort sur tous les bancs politiques au sujet de la méthode comptable utilisée pour présenter le budget. Il ressort de toutes les sous-commissions financières, que la lecture des imputations internes, dans et entre les services, devient de plus en plus difficile pour les commissaires. L'effort de transparence comptable rend paradoxalement la lecture plus difficile. En effet, d'une situation présentant différents comptes détaillés, nous sommes passés à des comptes qui englobent les imputations diverses.

La Commission financière a invité le Conseil communal à faire en sorte que cette lecture puisse être facilitée pour les prochains exercices, que se soit pour les comptes ou le budget.

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, Cultes, CEG, Office du personnel,  
Services des assurances et Tourisme)

Mme Amélie Blohm Gueissaz, MM. Alain Becker (rapporteur) et Thomas Facchinetti ont rencontré le 2 novembre 2007 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mme Florence Godat (Cultes & Tourisme) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique, service des assurances) ; Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Serge Attinger, Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG) ; M. Marc Bernoulli, (Office du personnel) et Mme Myriam Ofzky (Caisse de pensions).

## 02. Finances

### Remarques d'ordre général

La sous-commission (ci-après SC) a siégé une demi-journée et tient à remercier la cheffe des finances et l'administration de leur disponibilité.

Les réformes de structures (Hôpital neuchâtelois, SIRUN, vente des bâtiments du secondaire 2) rendent la comparaison difficile entre Comptes 2006, Budget 2007 et Budget 2008. Il en va de même pour comprendre l'évolution de la dette.

A titre d'exemple, pour SIRUN, les charges se trouvent aux Finances et les recettes aux SI.

### 02.02. Cultes

La SC s'interroge sur l'équilibre des prestations pour les communautés religieuses dans une république laïque.

#### 02.02.301.01 Traitements des organistes

Le traitement des organistes représente 0,66 EPT. Deux commissaires s'interrogent là aussi sur le sens de la prestation à long terme. Est-ce bien une mission que la ville devra continuer à assumer à l'avenir ?

#### 02.02.314.67 Entretien

Il est rappelé par la direction des finances que l'entretien à la Collégiale est vraiment minimal. L'appel d'offres en matière d'assurance-choses montre que la ville est sous-assurée pour les biens culturels (voir chapitre service des assurances).

L'exécutif souhaiterait voir l'EREN opérer des regroupements entre les huit lieux de culte protestants de la ville.

### 02.11. Comptabilité générale

Pour ce qui est de l'endettement, la directrice des finances affirme sa volonté de vouloir lisser la dette dans le temps (*voir Annexe 1*).

Il faut rappeler pour saisir l'évolution de la dette qu'Hôpital NE a versé comptant 208 millions à fin décembre 2006. Cela a permis des remboursements d'emprunt (la ville a remboursé partout où c'était possible). Le solde de liquidités (40 millions) a été placé à terme. En lieu et place des 40.000 francs budgétés en 2007, le compte 02.11.420.01

Intérêts bancaires 2007 présentera un revenu d'1,2 million. L'année 2008 sera un retour à la normale

La SC s'est intéressée à l'hypothèse de tassement des taux évoquée en page 24, point 322. L'administration a indiqué qu'il s'agissait bien sûr d'une prévision raisonnable sur la base des indications actuellement à disposition.

La SC a demandé des renseignements sur la politique de placement et la relation avec les banques de la place. Il a été répondu que pour tout emprunt ou placement, trois contacts étaient pris au minimum (la Poste, les banques, notamment celles de la place et un courtier).

### **02.21.      Contrôle des finances**

Une seule personne assume le contrôle des finances en partenariat avec une fiduciaire au niveau de la procédure, du suivi et du contrôle (honoraires de l'ordre de 40.000 francs pour la fiduciaire).

Le contrôle des finances gère aussi les dépassements budgétaires. Il s'agit donc d'un poste quelque peu hybride. Un commissaire s'est demandé si la problématique des dépassements budgétaires ne devait pas plutôt relever du service financier.

La SC s'est aussi penchée sur la question de l'indépendance du contrôle des finances qui en l'occurrence est totalement subordonné au Conseil communal. Il ne s'agit certes pas d'une grande collectivité publique mais la question mérite tout de même réflexion. Le contrôle des finances pourrait, sur un cas pointu, se trouver dans une situation ambiguë.

### **02.31.      Centre électronique de gestion (CEG)**

La baisse des charges nettes est sensible car la ville sort de la logique de financement des équipements par leasing. Cette baisse s'explique aussi par une diminution des achats de matériel et par une diminution du personnel (1,7 EPT en moins).

Le leasing pose un problème démocratique, même si la démarche a été approuvée par le Conseil général. Par ailleurs, ce n'est pas idéal au niveau des conditions financières.

La SC s'est demandée si le CEG pourrait présenter un budget équilibré au lieu de présenter chaque année un déficit. Le CEG a rappelé qu'il ne refacturait pas complètement ses prestations aux services internes. S'il fallait équilibrer, cela signifierait simplement que les autres services internes seraient appelés à couvrir le déficit du CEG ainsi que ses propres charges.

## **02.41. Contributions**

A relever au niveau des traitements la baisse qui s'explique par le transfert du contentieux à l'Etat (-1,7 postes). En contrepartie, la ville paie à l'Etat les frais de perception pour 120.000 francs. En fin de compte, la direction des finances estime réaliser un « gain » de 50.000 francs.

A relever également que l'imputation forfaitaire d'impôt n'est plus que de 100.000 francs. Il était encore de 2,3 millions en 2007 en vertu de l'accord fiscal conclu avec une société de la place (restitution)

Pour ce qui est des impôts, l'administration a indiqué que 60% des personnes physiques étaient taxées à ce jour. Le suivi des personnes morales se fait mensuellement.

Le prélèvement du croire est bel et bien un revenu pour la ville (voir compte 02.41.482.13). Cela confirme ce qui a été discuté en Commission financière. Le Conseil communal a jugé opportun de prélever ce montant alimenté auparavant pour améliorer le budget de fonctionnement. Les pertes sur débiteurs sont évaluées à 2,5 millions de francs à fin 2006.

*Pour la partie contributions, voir aussi les documents de l'annexe 2.*

## **02.61. Office du personnel**

La SC s'interroge sur le projet de nouveau régime salarial pour l'administration. La directrice des finances indique que les négociations se poursuivent avec les associations du personnel (le système prévoit un tiers d'automatisme et deux tiers liés à la situation financière de la ville).

Il s'agit avant tout d'un outil de maîtrise de la masse salariale. Le nouveau régime est prévu pour 2009.

La SC estime qu'il ne sera pas très aisé (voire bien difficile) de fixer des critères pour déterminer la part liée à la situation financière de la ville.

Enfin, la SC s'interroge aussi sur le système actuel d'automaticité : on reçoit l'augmentation si on a fait son travail, celui qui n'a pas donné satisfaction peut se voir privé d'augmentation par le Conseil communal. Toutefois, il existe un droit de recours pour celui qui ne reçoit pas son augmentation automatique, susceptible d'entraîner de longues procédures.

## **02.71. Service des assurances**

La direction des finances a souhaité mettre de l'ordre dans les polices d'assurance, aidée par un consultant qui a procédé à une analyse et établi un cahier des charges. Il a ensuite été procédé à un appel d'offres.

L'opération a démontré une sous-assurance dans les assurances-choses, en particulier dans le domaine des biens culturels (le contrat actuel prévoit 80.000 francs de primes)

Bilan de l'opération : la ville est mieux assurée pour un coût inférieur.

### *Demande de la SC*

La SC a demandé à l'administration, pour information, la valeur globale d'assurance et le montant global des primes (voir annexe 3).

## **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Forêts et Domaines, Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de Mme Patricia de Pury (rapporteuse pour les sections Affaires sociales + Jeunesse et Intégration), et de MM. Philippe Loup et Blaise Péquignot (rapporteur pour la section Forêts et Domaines), s'est réunie le 1<sup>er</sup> novembre 2007 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner le budget 2008. Ont également participé à cette séance : MM. Philippe Haeberli, chef de la Section des affaires sociales, Sylvain Ghirardi, chef de la Section de la jeunesse et de l'intégration, André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines, Willy Zahnd, chef-caviste aux Caves de la Ville.

La sous-commission s'est réunie dans les locaux de Mod'Emploi (SEMO), service qu'elle a eu l'occasion de visiter.

## **03. Forêts et Domaines**

### **03.11. Exploitation des forêts**

Le budget 2008 est caractérisé par une amélioration des ventes au niveau du bois. Faut-il y voir le reflet des problèmes climatiques ?

On notera également les premières rentrées du chauffage à distance des Ponts-de-Martel.

Suite au prochain départ, à fin mars 2008, de l'ingénieur forestier s'est posée la question d'une réorganisation. Il n'y aura toutefois pas de changement du système actuel au vu de l'importante restructuration qui a eu lieu dans les années 1990 (passage de 92% à 45% du poste d'ingénieur forestier et du nombre d'équipes forestières de 3 à 2). Les multiples réalisations dues à l'ingénieur forestier (la Ville a gagné divers prix) sans devoir payer la prestation à un tiers conforte le Conseil communal dans son choix. Le poste sera d'ailleurs repourvu sans délai de carence.

La RPT a des conséquences au niveau de l'exploitation des forêts. La Confédération achètera dorénavant des prestations, mais pour un montant à peu près égal à la moitié des subventions reçues auparavant. Le Canton ne compensera pas totalement le manco. La priorité sera donnée à la forêt protectrice et à la forêt assurant la biodiversité.

Le système sera différent : alors que jusqu'à présent les travaux effectués durant l'année sont subventionnés l'année suivante, la RPT implique que le versement aura lieu la même année. Le budget 2008 comptabilise donc les subventions 2007 (460.08, 460.15, 461.08 et 461.15) et la subvention RPT 2008 (434.08). Les premières, qui disparaîtront donc en 2009, ne sont que partiellement compensées par la seconde, dont le montant est toutefois encore difficile à estimer. A souligner encore que l'attribution du compte 382.08 n'a été effectuée qu'à concurrence de la moitié du montant figurant au 434.08 (la logique aurait voulu que l'on y attribuât l'entier), ceci pour « trouver » des économies dans l'établissement du budget.

### **03.21. Domaines**

Il convient de souligner que l'excédent de charges diminue de moitié.

La redevance liée au compte 381.01 augmente dès lors que la situation financière de la fondation Chez Nous s'est améliorée. Ce qui augmente d'autant l'affectation du compte 423.11. Il s'agit là du seul droit de superficie dont la recette est affectée à un fonds spécial.

Le compte 423.04 est supérieur au budget 2007 car le produit des terrains non bâtis, principalement des carrières (cf. rapport 06-020 du 25 octobre 2006 traité lors de la séance du CG du 5 février 2007), est en augmentation. A cet égard, la note de la page 203 est erronée : l'explication fournie a été intervertie avec celle de la rubrique 490.99.



### **03.31. Vignes**

Il est prévu de reconstituer le vignoble de Champréveyres. Il s'agit également d'améliorer l'accès à la vigne et de rendre le terrain plus stable.

Par rapport aux comptes 2006, se pose la question de la différence entre entretien et reconstitution (le compte 313.34 ayant été introduit dans le budget 2007) et de la difficulté parfois d'attribuer des travaux à l'un ou l'autre.

## **04. Affaires sociales**

### *Remarques générales*

L'année dernière à pareille époque, la création d'un poste supplémentaire d'assistant social avait été annoncée, afin de permettre aux collaborateurs du service de faire face à l'augmentation du nombre de dossiers. Ce renforcement d'effectifs n'a pas été mis en œuvre en une seule fois au premier janvier, mais il y a eu augmentation progressive lors de changements à l'interne du service (départ du chef du service, retraite, fin de formation). En l'état, cette augmentation de poste n'a pas encore été pleinement concrétisée, elle correspond actuellement à 70%.

Un point qui fait débat depuis longtemps est le nombre de dossiers par assistant social.

Depuis 2006, le Canton subventionne les postes d'assistants sociaux par le biais d'une participation aux frais de personnel. Le système de subventionnement et de contrôle mis en place consiste à reconnaître le coût d'un poste de travail à hauteur de 100'000 francs. Chaque collaborateur se voit attribuer un quota de 100 dossiers, plus ou moins 20%. La nouvelle organisation a aussi défini ce qu'est un « dossier actif » : est considéré comme tel un dossier pour lequel il y a eu au moins une écriture comptable dans les trois mois qui précèdent (contre 6 mois selon la pratique antérieure). Le système SACSO permet de savoir quels sont les dossiers actifs et un critère uniforme est appliqué dans tout le canton.

Il importe de relever qu'il existe, dans certains cas, un accompagnement social, sans que pour autant cela ne génère des écritures comptables. En moyenne, chaque assistant social traite dix à quinze dossiers de ce type, lesquels s'ajoutent aux 100 dossiers attribués à chacun ainsi qu'aux plus ou moins 20% de marge acceptée.

Au cours des dernières années, le nombre de dossiers par assistant social a varié à Neuchâtel entre 100 à 150 par assistant social. Avec les nouveaux critères, la moyenne était d'environ 110 dossiers l'été dernier. Ainsi, nous sommes dans la cible de ce qui est considéré comme charge de travail acceptable.

Lors du débat sur les comptes 2006, il avait été relevé avec satisfaction que le système de subventionnement de l'Etat (04.02.45) nous avait été favorable. Ce système nous le sera moins à l'avenir, car les autres communes se sont organisées. Le Canton avait établi une péréquation du nombre des dossiers et du nombre d'assistants sociaux, système qui était favorable à la Ville et qui le sera un peu moins. Pour cette raison, la contribution a été réduite à 600'000 francs.

Dans le contexte de l'action sociale, on observe une stabilisation des dépenses d'aide sociale dans le canton. Nous n'avons toutefois pas constaté de diminution du nombre de nouveaux dossiers en ville, quand bien même il y a stabilisation des dépenses : il y avait 7,6 millions de francs au budget 2007, les comptes boucleront aux environs de 7,9 millions. Par prudence, 7,7 millions ont été inscrits au budget 2008 (04.02.361.04).

Afin de valoriser les synergies mises en place, une réorganisation est prévue dans le service. Dans un avenir assez proche, trois départs à la retraite auront lieu aussi bien au Centre d'orthophonie qu'au guichet social et à la comptabilité. L'ensemble de ces services étant regroupés sur un même site, l'idée est de remplacer ces trois cadres par une seule personne épaulée par des employés de commerce.

### *Aspects transversaux*

Dans les imputations internes, on observe la création du compte 04.13.399.04 : divers affaires sociales, 25'300 francs. Dans la nouvelle systématique de présentation du budget, on observe diverses « présentations » de ce style. Il s'agit d'une nouvelle procédure comptable. Diverses charges sont regroupées sous la rubrique « imputations internes ». Les commissaires regrettent vivement cette manière de faire, car cette présentation nuit à la clarté de la lecture des documents. La méthode choisie est moins transparente et ne permet pas de savoir de quoi sont composés les montants qui figurent dans les rubriques de comptes se terminant par 399.04.

A titre d'exemple, en page 87, sous 04.31.399.04 : 106'800 francs. Il y a une part de loyer dans cette somme dont on retrouve ailleurs la contre-écriture sous forme de recette.

Les commissaires constatent que cette façon de présenter une comptabilité analytique amène à une opacité certaine. La lecture des documents présente ainsi un problème pour les membres du Conseil communal, pour les chefs de services et à plus forte raison pour les commissaires.

Un commissaire se demande comment sont établies les factures « Informatiques de Finances 02 », répertoriées dans les imputations internes sous rubrique 393.02.

Par exemple, au 04.31.393.02, on apprend qu'il est prévu un changement du parc informatique, raison qui explique l'augmentation de 34'000 francs, alors qu'aucune explication n'est spécifiée dans les pages violettes du « commentaire détaillé ».

Le parc informatique de l'ensemble des services est entièrement géré par le CEG qui décide quels ordinateurs doivent être changés dans quels services. Quand on change les ordinateurs, il faut généralement aussi changer les logiciels. Les sommes y relatives figuraient précédemment aux comptes 310.44 et 318.44, qui sont maintenant à zéro.

#### **04.01. Secrétariat de direction**

04.01.317.03 : ancien service des écoles - locaux vides.

#### **04.02. Guichet social - administration**

Il y a 2,6 postes de plus par rapport au budget 2007 : 1,5 poste a été transféré du 04.14. De plus, 0,9 poste avait été oublié au budget 2007 (cf. rapport de l'année dernière), qu'il y a lieu de réintégrer.

Le surplus de 0,2 poste est lié à un poste de conciergerie, transféré ici.

On observe que les subventions sont stables.

A futur, il pourrait y avoir possibilité d'économies intelligentes, en lien avec le projet de la « Maison des Associations », qui prendra place dans les locaux de l'ancien Home des Rochettes, propriété de la Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes. Le home a dû fermer ses portes sur décision du Canton. Cette décision va dans le sens de la politique voulue par le Canton, visant à la réduction du nombre de lits en institutions et du développement du maintien à domicile.

Le regroupement de différentes associations sur un seul site libérerait des appartements et des locaux commerciaux au centre-ville. Par ailleurs, en se regroupant et en utilisant les lieux de manière plus

rationnelle (salle de conférences, photocopieuse, secrétariat, etc.), cela devrait permettre quelques économies pour la Ville, dans la mesure où les associations reçoivent des subventions à hauteur du loyer qu'elles payent.

Le projet, qui ne devrait impliquer aucune participation financière de la Ville, est piloté par le biais de la Fondation mais se trouve encore en phase de recherche de fonds (Loterie Romande). En l'état, seize ou dix-sept associations se montrent intéressées.

Un rapport d'information sera présenté au Conseil général en temps utile.

#### **04.11. Aide sociale**

L'ensemble des questions a été abordé en introduction, sous « remarques générales ».

#### **04.13. Agence AVS et AI**

04.13.36 : Subventions accordées. Il s'agit des prestations communales que la Ville verse en sus des prestations complémentaires fédérales et de l'aide accordée aux bénéficiaires de PC pour l'abonnement TN. Il a été constaté que ce type de mesures accroît l'effet de seuil entre les bénéficiaires de PC et ceux qui n'y ont pas droit. Peut-être faudrait-il supprimer ces prestations pour les bénéficiaires de PC et réaffecter ces montants en faveur des personnes qui ne peuvent juste pas bénéficier des PC fédérales. Une réflexion, visant à mieux cibler l'aide, est en cours sur le plan cantonal.

#### **04.21. Planning familial**

La question est posée de savoir s'il n'existerait pas une possibilité d'améliorer les revenus de ce service. De fait, les principaux clients sont les écoles ; si on leur fait payer les prestations du planning familial, cela n'aurait pas d'autre effet qu'un transfert de charges entre collectivités publiques.

Dans le domaine de la prévention, le souci est que si on fait payer les bénéficiaires de prestations – généralement des jeunes filles en « situation délicate » - l'effet de prévention ne soit ruiné. Des prestations payantes ont été instaurées pour « couples installés » qui, par exemple, viennent consulter dans un contexte de procréation assistée. Ces recettes représentent néanmoins fort peu de choses en regard des coûts de fonctionnement.

Pour les adolescentes (car seules les jeunes filles se préoccupent de ce genre de questions !), peut-être pourrait-on imaginer une contribution symbolique de 5 francs, pour mieux mettre en évidence le fait qu'il s'agit d'un service.

#### **04.31. Centre d'orthophonie**

Cette section est prise dans la tourmente de la grande saga de la RPT – désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons et réforme de la péréquation financière. Dans cette réorganisation, la formation scolaire spéciale, dont l'orthophonie, change de régime. Jusqu'à présent, c'est la Confédération qui prenait en charge ces prestations par le biais de l'AI. Cette responsabilité de prise en charge est transférée aux cantons. Un concordat intercantonal devrait prendre le relais, mais les cantons doivent maintenir le statu quo dans l'intervalle.

Dans la manœuvre, c'est toute la philosophie du système qui change : la formation scolaire spéciale fait désormais partie des droits auxquels un enfant frappé de difficultés peut prétendre en tant qu'élève comme les autres, et non plus comme bénéficiaire de prestations de l'AI. En conséquence, il va falloir développer, dans le cadre de l'école obligatoire – et non plus au sein des institutions spécialisées - un accueil spécifique.

Actuellement, la commune paie (cf. 09.02.351.04) un subside de 10 francs par jour et par enfant pour les enfants de la ville qui sont pris en charge en institution spécialisée (Perce-Neige, Dombresson, etc.). Lors de la reprise en mains de ce dossier, le Canton a constaté que depuis belle lurette, ce subside ne correspondait de loin plus aux coûts effectifs. Par conséquent, il souhaite maintenant récupérer le « trop peu payé », et ceci sous la forme d'une contre-prestation : du fait de la RPT, la commune ne devra plus payer le subside de 10 francs par jour, mais elle devra par contre assumer, dans le domaine de l'orthophonie, une participation de 20 francs par heure de traitement.

Auparavant, l'AI payait 96 francs par heure de traitement, la Ville prenant à sa charge l'écart jusqu'à hauteur du coût réel de 150 francs environ. De plus, le canton envisage de renégocier (à la baisse évidemment) le tarif de 96 francs, ce qui ne ferait qu'accroître l'excédent à charge de la Ville.

On se souvient qu'il y avait déjà eu une grande saga autour de l'orthophonie lorsque le Canton avait supprimé la subvention cantonale. Le conseiller communal en charge du dossier avait « pris son bâton de pèlerin » et demandé aux communes de participer au financement du service situé certes en Ville de Neuchâtel, mais dont les prestations profitaient à des enfants de nombreuses autres localités. Une convention

avait été passée entre ces communes et Neuchâtel, succès que nous avons salué.

Du fait de l'entrée en vigueur du nouveau système, les communes qui sont nos partenaires vont recevoir une facture du canton en plus de la nôtre, ce qui risque de les inciter à dénoncer la convention. Un tel scénario pourrait signifier la mort du centre d'orthophonie.

En résumé, le changement de système impliquera des coûts supplémentaires de 80'000 francs pour la Ville, sachant que le plus gros souci est que les autres communes ne se retirent et que notre service se réduise de plus en plus. Il importe de ne pas tuer le service public dans ce domaine.

Allocations de ménage – régime cantonal (04.31.302.11) : un commissaire relève que cette rubrique ne devrait plus figurer au budget (cf. rapport des comptes 2006). Effectivement, l'allocation a été comptabilisée deux fois. Une première fois au 302.11 et une seconde fois au 301.15.

04.31.318.21: il n'y a plus d'honoraires médecins. Il fallait auparavant soumettre le rapport au médecin, ce qui n'est plus le cas maintenant.

## **09. Jeunesse et Intégration**

### *Remarques générales*

La problématique des bâtiments du secondaire 2 touche à sa fin. Le Canton rachète les bâtiments au prix voulu par la Ville, soit 20 millions de francs environ, et ceci sous forme de prêt sur 15 ans. On se souvient qu'il y avait divergence entre la Ville et l'Etat sur la question de l'amortissement des bâtiments, question qui avait une incidence sur la fixation du prix de vente. Les trois villes ont fait « front commun » et le Canton a finalement accepté de prendre en compte notre politique d'amortissement.

Un autre litige était en lien avec cette problématique, celle des bâtiments du CSEM.

Quand la Ville a voulu construire le complexe de la Maladière, il a fallu démolir la salle omnisports. Il y a eu échange de terrains, car l'Etat voulait un terrain pour agrandir le CSEM. Une convention a été passée en 2004, laquelle a posé un problème d'interprétation. Il s'agissait notamment de savoir qui assumerait les frais de démolition du bâtiment de l'école primaire, mais aussi de celui de l'EPC, qui abrite l'une des entités du CPLN. Au final, la Ville payera les frais de démolition du

collège primaire, le Canton prenant quant à lui en charge les frais de démolition du bâtiment de l'EPC.

Autre problématique liée à ce dossier : la Ville avait accepté – dans les années 1990 – la baisse d'une redevance de droit de superficie afin de faciliter le développement du CSEM ; or la convention de 2004 ne précisait pas si le million de francs destiné à compenser cette opération nous avait ou non été payé par l'Etat. Ce dernier a accepté de nous verser cette somme.

En résumé, le Canton nous paiera les bâtiments du secondaire 2 par acomptes, mais avec intérêts, sur 15 ans.

Des rapports seront présentés au Grand Conseil ainsi qu'au Conseil général au printemps, la vente prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Pour l'instant, la Ville peut continuer à se comporter comme propriétaire de l'ancien collège de la Maladière, fait important, puisque ce bâtiment abrite notamment le Carambole 2.

Le loyer des bâtiments du secondaire 2 s'élève à 2,6 millions de francs, mais un commissaire se demande si l'Etat prend aussi en charge les intérêts passifs (744'000 francs, p. 166 à l'Urbanisme). La question est également posée de savoir où se trouve l'annuité 2008 de ce loyer. Ce montant figurerait-il au bilan ? Etant donné que le règlement de ce dossier vient de trouver son épilogue, peut-être les données le concernant n'ont-elles pas encore pu être intégrées au budget 2008 ?

#### **09.02. Service administratif**

Il a été décidé de maintenir pour 2008 les subsides scolaires AI à 10 francs (351.04).

#### **09.03. Mesures d'insertion professionnelle**

Cette section intègre les programmes InfoPlus, BâtiPlus et SEMO. Le nombre de places financées reste identique. Nos outils sont jugés solides.

La dotation est augmentée au SEMO (5 places pour un encadrant à 100%) ; l'augmentation de la subvention fédérale figure sous rubrique 09.03.460.13.

L'écart entre les salaires et la subvention fédérale est dû à une politique de prudence ; on devrait constater un mieux aux comptes.

09.03.39 : un commissaire se demande s'il n'y aurait pas un oubli et s'il ne faut pas ajouter 20'000 francs (« prestations des Travaux publics –

locaux occupés »). Ce sont les Finances qui ont supprimé ce montant. En 2006, aux comptes, le montant était de zéro franc. Il s'agit d'une pratique nouvelle : si le compte de recettes à la voirie ne prévoyait rien aux comptes 2006, on met le compte de charges et celui des recettes au même niveau. Si ces 20'000 francs ont été oubliés, l'excédent passe à 87'000 francs, ce qui représenterait un écart considérable par rapport au budget.

Les commissaires font la même remarque que précédemment à propos de la perte de lisibilité des documents. Par exemple, à la page 99 du rapport, à propos de la voirie, tout était détaillé et on n'a désormais plus qu'un « magma » sous rubrique 05.63.490.99.

On paie par ce compte la rénovation de la salle de Serrières.

#### **09.04. Actions Jeunesse**

Apparition d'une nouvelle ligne budgétaire : cité AL'FEN SA sous rubrique 09.04.365.72 : 30'000 francs. Ce poste est lié à la décision du Conseil général dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

#### 09.04.365.71 Centre des Loisirs

Augmentation de la subvention. Elle est due en partie à l'augmentation du loyer, adapté par la Section de l'Urbanisme, mais aussi au fait que le CDL reçoit 3 montants (loyer + forfait pour animation + versement pour prise en charge du salaire des animateurs). Or ces dernières années, il y a eu confusion dans la calculation des salaires. Un flottement a suivi le départ de l'administratrice et des montants ont été portés au budget sur des bases approximatives. Nous sommes revenus à la situation normale ; il n'y a ni engagement supplémentaire, ni augmentation de salaires, ceux-ci suivant l'évolution applicable au personnel de la Ville.

Il y a lieu de relever qu'un règlement sera adopté relativement aux subventions, avec mise sur pied de conventions de prestations. Dans le cas présent, on a un peu anticipé ce système. Depuis 2 mois, une convention a été passée avec le CDL, dans laquelle les prestations fournies par le CDL et les subventions versées par la Ville sont définies. De ce fait, on sait quelles prestations sont financées par quelles subventions. Ainsi, par exemple, dans le cadre du projet Anim'Action, c'est une prestation supplémentaire qui sera demandée au CDL, il faudra par conséquent la financer en sus.



09.04.365.06 et 09.04.365.11

Il y aurait lieu de repenser ces rubriques. En l'état figurent 30'000 francs pour le Parlement des Jeunes et 30'000 francs pour le Conseil des Jeunes. On pourrait imaginer, par exemple, une répartition à hauteur de 35'000 francs pour le Parlement des Jeunes et 25'000 pour le Conseil des Jeunes.

09.04.365.36 Maison de Champréveyres

Propriété de l'EREN, elle accueille des étudiants ; elle est gérée par Cité AL'FEN, comme aux Cadolles.

**09.06. Contributions scolaires**

La gestion est bonne et on constate que la contribution ESRN est stable.

09.06.392.09 Loyers de Jeunesse & Int.09

Utilisation par l'ESRN de locaux du primaire (entretien, amortissement des immeubles, forfait s/salaire concierge). Auparavant, le détail figurait dans plusieurs comptes, comme la rubrique 09.41.490.45

A nouveau, on constate que le détail qu'on avait avant disparaît au profit de l'opacité.

Ci-après figure un tableau indiquant le détail des charges immobilières du compte 09.06.427.39.

## CHARGES IMMOBILIERES BUDGET 2008

### ESRN

	Entretien	Charges courantes	Amort. équipement	Amort. immeubles	Intérêts passifs	Prestations	Rendement surfaces	Forfait	Total
Terreaux-sud	20'000	30'000	0	213'658	148'945	0	6'326	0	<b>418'900</b>
Sablons	15'000	5'000	0	25'711	19'865	0	7'025	0	<b>72'600</b>
Charmettes	13'800	51'180	0	42'668	34'451	420	35'851	60'100	<b>238'500</b>
Promenade-sud	2'400	3'045	0	5'468	6'919	90	1'452	15'300	<b>34'700</b>
Parcs	1'350	650	49	2'242	2'035	80	0	9'100	<b>15'500</b>
Vauseyon								5'300	<b>5'300</b>
Intégration des techno. de l'info.								8'900	<b>8'900</b>
Maladière 81								7'000	<b>7'000</b>
<b>Total</b>	<b>52'600</b>	<b>89'900</b>		<b>289'700</b>	<b>212'200</b>	<b>600</b>	<b>50'700</b>	<b>105'700</b>	<b>801'400</b>

Taux intérêts passifs au 31.12.2006

3.5658%

09.06.427.39

#### 09.06.318.39 Charges courantes

Les chiffres sont communiqués par l'Urbanisme ; il y a eu une erreur en 2007, qui est maintenant rectifiée. Les contrats d'entretien concernent surtout le bâtiment de St-Hélène (location salles de gym le soir).

#### 09.06.318.40 Concièrgerie ARC

Idem pour concièrgerie HE-ARC, mais compris dans location (½ poste de concièrge-résident).

#### 09.06.427.40 Loyers ARC

La HE-ARC paie en direct l'ensemble des frais d'exploitation du bâtiment (chauffage, consommables, entretien des extérieurs, etc).

Dès mi-2009, possibilité de transférer à St-Hélène les élèves pendant les travaux au Crêt du Chêne.

Haute Ecole ARC : l'Etat a demandé à la Ville de chercher des locaux provisoires, ce qui a été fait, mais sans succès jusqu'ici. Le site du Trans-Europe serait une opportunité à saisir (permis de construire accordé), car l'ensemble de la HE-ARC pourrait s'y implanter, à proximité de la gare.

## **09.09. Accueil écoliers**

Le Conseil communal, suite à l'interpellation interpartis, a pris les mesures nécessaires et le Carambole 2 a été intégré au budget 2008, ce qui explique l'augmentation des traitements (80'000 francs).

Des discussions ont lieu actuellement entre la Ville et l'Etat relativement au financement de l'accueil des écoliers ; en l'état, il n'y a pas encore de solution avalisée. La Ville souhaite obtenir la reconnaissance de ce qu'elle a mis en place sur le plan de l'accueil parascolaire, ce que les membres de la sous-commission saluent.

Le dossier a pris du retard au niveau cantonal ; le Conseil d'Etat a pris un arrêté temporaire pour régler la situation durant l'année 2008, en attendant la mise sous toit de la nouvelle loi cantonale sur l'accueil de l'enfance (0 – 12 ans). Le Canton a utilisé comme modèle le dispositif mis en place dans de plus petites communes, qui ne correspond pas à notre dispositif professionnel, plus onéreux, mais de qualité. Si nous entrions dans ce dispositif, nous toucherions de modestes subventions, mais l'opération nous coûterait plus cher qu'elle ne rapporte en raison du barème imposé par l'Etat qui ferait diminuer nos recettes.

### 09.10 352.01 APE Administres à l'ext.

Il y a davantage d'enfants de communes externes (cf. 452.04) et dans le même temps plus d'enfants de Neuchâtel qui vont dans d'autres communes. Dans la mesure du possible, les parents souhaitent placer leurs enfants au lieu de domicile. En 2002, lors de l'entrée en vigueur de la loi, certaines communes disposaient de peu ou pas de places. Le système se développant peu à peu, certains enfants sont transférés dans des structures au lieu de domicile.

## **09.11. Crèche de Serrières**

Baisse des recettes parentales (plus grand nombre de couples qui se séparent). De plus, les nouvelles dispositions cantonales, lesquelles découlent d'un arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'imposition des familles monoparentales et des couples vivant en union libre, impliquent une diminution supplémentaire des recettes parentales, à quoi il faudra ajouter le fait que les frais de garde seront déductibles fiscalement dès 2008.

Dans le domaine des crèches, on observe une baisse des subventions cantonales : un nouveau mode de calcul de la subvention cantonale (forfait) est défavorable pour la Ville.

Rappelons qu'entre les années 2002 – 2006, un accord avait été passé entre le Canton et la Ville, au terme duquel le Canton nous versait une subvention extraordinaire, charge à la Ville d'améliorer le rendement de ses institutions. Durant cette période, le prix coûtant est passé de 122 à 107 francs avant subvention.

La Ville a obtenu 30'000 francs de subvention supplémentaire pour l'encadrement administratif au sein des crèches, et ce récemment.

Une cuisine centralisée sera mise en place afin de préparer les repas pour trois crèches et une partie du parascolaire. Il est urgent d'avancer dans ce dossier, car les repas étaient confectionnés au Home des Rochettes, désormais fermé.

#### **09.41. Ecoles enfantines et primaires**

Peu de changements dans ce domaine.

Une augmentation du poste au service socio-éducatif (301.01) est à relever, fruit de la volonté de la direction des écoles et de la commission scolaire. Eu égard à l'augmentation des effectifs dans les classes et compte tenu du fait que le service socio-éducatif vient en aide dans les cas d'élèves posant des problématiques particulières, le Conseil communal a pris acte de cette augmentation de la dotation.

Les effectifs sont en moyenne de 19,13 enfants par classe. Une classe accueille 24 enfants, treize classes comptent 20 élèves.

On observe une stabilité du nombre d'enfants, voire une petite augmentation à la prochaine rentrée scolaire. Par contre, on a constaté l'arrêt de la progression, constante jusqu'alors, d'enfants de 4 ans au jardin d'enfants. Cela signifierait-il que nous disposons d'assez de crèches ?

#### **09.43. Clinique dentaire**

C'est l'orthodontie qui améliorerait la rentabilité de la clinique. Le budget 2008 montre les premiers effets du retrait progressif de l'orthodontiste, qui partira à la retraite à fin mai.

Les traitements non terminés posant problème, l'orthodontiste sera mandaté (contrat de droit privé dès le 1<sup>er</sup> juin 2008) pour finir les traitements (318.02).

Ses assistantes se verront confier des tâches de nettoyage (301.02 et 301.06), plutôt que de réduire ou perdre leur poste de travail. La prophylaxie sera également effectuée par elles, il n'y aura donc plus

besoin de donner cette tâche en mandat extérieur. Ce système se mettra en place au fur et à mesure que l'orthodontiste diminuera son taux d'activité via son mandat externe.

Une réflexion sur l'avenir de la clinique dentaire devra être menée.

A La Chaux-de-Fonds, la clinique est louée au dentiste qui y officie et des subventions sont versées aux parents. En tout état de cause, il est certain qu'il faut continuer à faire de la prévention.

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Chancellerie, Urbanisme, Transports et Affaires culturelles)

La sous-commission financière III, composée de MM. Jean-Charles Authier, Sébastien Bourquin et Olivier Arni (rapporteur), s'est réunie le 1<sup>er</sup> novembre 2007 en présence de Mme Valérie Garbani, directrice des services concernés, pour examiner le budget 2008. Ont également participé à cette séance: MM. Rémy Voirol, chancelier de la Ville, Bertrand Cottier, vice-chancelier, Alain Virchaux, chef du Service juridique, Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Stéphane Thiébaud, chef du service de l'aménagement urbain, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Rémy Zinder, délégué au développement durable et à la mobilité, Mmes Renée Knecht, administratrice et Caroline Junier, conservatrice du département des arts appliqués du Musée d'art et d'histoire (MAH), MM. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN), Patrice Neuenschwander, délégué culturel et Sandra Barbetti Buchs de l'Atelier des Musées.

### **01. Chancellerie**

#### **01.02. Conseil communal**

##### 01.02.436.04 Versement indemnités

Le montant de 120'000 francs comprend l'indemnité versée au titre de parlementaire fédérale. Depuis l'année 2007, il est complété d'une somme de 100'000 francs représentant les prestations d'administrateur en faveur de Vidéo 2000 SA. Une convention lie désormais la Ville pour la mise en valeur des prestations du représentant du Conseil communal au sein des organes de cette société.

En 2008, le montant de 120'000 francs budgétisé sera réduit de 20'000 francs suite à la non réélection de Valérie Garbani au Conseil national.

#### 01.02.319.83 Participation salon – Expo du port

En 2007, la Ville avait souhaité réduire sa présence et donc les coûts à 10'000 francs. Pour l'année 2008, une participation plus conséquente de 30'000 francs a été souhaitée. Il s'avère que l'expo du port constitue une importante vitrine pour la Ville. Pour rappel, en 2003, ce montant était de 40'000 francs.

### **01.12. Secrétariat**

#### 01.12.30 Charges de personnel

Un effort de restructuration a été mené (Bulletin officiel, réceptions, Hôtel de Ville) qui a permis la réduction de 0.7 poste. On se trouve ainsi avec la même dotation en personnel que celle de 1993.

#### 01.12.31 Biens, Services & marchandises

D'un point de vue général, les commissaires constatent une forte augmentation (153'000 francs) dans le budget 2008. Les raisons de cette évolution sont essentiellement dues à la tenue d'élections communales (50'000 francs), (310.06) la nouvelle politique de facturation liée à l'économat (9'300 francs) (310.01) et l'adaptation du prix de revient par numéro du Bulletin officiel « Vivre la Ville » (80'000 francs) (318.02).

En effet, depuis 2006, l'entreprise Messeiller a le mandat d'imprimer le Bulletin officiel. Le montant que la Ville payait par numéro était de 2'000 francs.

En 2008, le montant a été adapté et sera porté à 4'700 francs, ce qui correspond au prix du marché. Les conséquences financières de cette adaptation seront de 80'000 francs.

### **01.14. Economat et Centre d'impression**

Globalement, il a été relevé que l'économat est proche de l'équilibre, l'excédent de charges n'étant que de 58'300 francs.

#### 01.14.310.01 Fournitures de bureau

Augmentation de 141'000 francs à mettre en relation avec l'augmentation des ventes sous rubriques « contributions » et « imputations internes ».

Le Conseil communal a confié à l'économat une nouvelle mission en mars 2007. Il a été décidé que tous les services doivent passer systématiquement par l'économat pour les travaux d'impression. En revanche, en ce qui concerne les achats de fournitures de bureau, les services s'approvisionnent directement auprès des fournisseurs agréés par l'économat et avec lesquels des prix préférentiels ont été négociés. Pour l'achat de papier, la Ville fait partie d'un groupement romand, ce qui permet d'avoir des prix intéressants.

#### 01.14 435.32 Livraisons aux collectives publiques

Nous constatons une forte augmentation de ventes aux collectivités publiques car l'Hôpital neuchâtelois a désormais été transféré dans cette rubrique.

#### 01.14.490.99 Prestations à autres services

Sous cette rubrique sont additionnés les montants des comptes 435.33 et 490.99 du budget 2006.

### **01.81. Service juridique**

Selon le chef du service, la charge de travail est assez stable malgré des répartitions qui ont évolués. Les affaires disciplinaires sont cependant en augmentation. Il constate que les relations sont plus conflictuelles en général et qu'il est de plus en plus difficile de trouver des arrangements à l'amiable. La majeure partie du travail concerne l'urbanisme ainsi que les dossiers « parking du port » et « Tivoli ». La diminution de la taille de l'Administration (hôpitaux, SI) n'a pas d'impact sur le service juridique actuellement. Aucune adaptation n'est prévue dans ce sens en 2008.

#### 01.81.30 Charges du personnel

L'augmentation s'explique par une réévaluation du poste de la secrétaire du service.

## 06. Urbanisme

### Charges par nature

#### Charges de personnel

Elles restent stables malgré une légère augmentation de 1%. Ceci est possible grâce à une diminution de 0,75 poste qui compense l'augmentation réglementaire des salaires.

#### Biens, Services et Marchandises

On peut constater une sensible augmentation (+ 0,4 mio) qui s'explique essentiellement par :

06.31.318.00 charges courantes + Fr.170'000.-

06.36.314.88 Nettoyage graffitis + Fr.200'000.- (nouveau besoin).

Total Fr.370'000.-

Pour l'ensemble du groupe BSM (groupe 31.), l'augmentation est de 376'000 francs. Les autres dépenses supplémentaires sont donc compensées par des économies dans les BSM.

#### Amortissements

En 2008, on constate une forte diminution liée à la vente des bâtiments du secondaire II (- 1,4 mio).

#### Imputations internes

Diminution des intérêts liée au secondaire II pour - 0,75 mio, augmentation + 0,3 mio, net - 0,45 mio

Globalement, il y a 1.5 mio de charges prévues en moins

### Revenus par nature

Revenus des biens : il y a une très forte diminution (- 2,3 mio) dont – 2,2 mio liés aux loyers du secondaire II.

Contributions : légère diminution

Prélèvement aux financements spéciaux : très forte diminution

(- 0,5 mio), selon explications ci-dessous.

Imputations internes : légère augmentation



Globalement : - 2,8 mio de revenus

### Bilan

- 1,5 mio charges

- 2,8 mio revenus

---

+ 1,3 mio augmentation excédent charges

Causes principales :

+ 0,4 mio Biens, Services et marchandises

+ 0,3 mio Intérêts passifs

+ 0,1 mio Revenus des biens

---

0,8 mio Excédent charges

---

+ 0,5 mio Diminution prélèvement fonds d'entretien

---

1,3 mio Total excédent charges

---

---

L'augmentation constatée des charges de l'Urbanisme provient de 3 facteurs principaux :

- Biens, services et marchandise (comme expliqué ci auparavant)
- l'augmentation des charges d'intérêt en raison de la hausse des taux
- l'épuisement des réserves d'entretien qui n'ont pas été alimentées suffisamment ces dernières années. De ce fait, les frais d'entretien ne sont plus équilibrés par les prélèvements aux financements spéciaux.

A noter que la charge de travail n'a pas été diminuée suite au transfert des bâtiments du secondaire II et de bâtiments à la caisse de pension. Cela peut s'expliquer, entre autres, par la construction des salles de sport de la Riveraine et du nouveau collège primaire de la Maladière.

### **06.01.30 Service Bâtiments et gérance**

Selon les discussions menées au sein du groupe de travail ad hoc dont la direction de l'urbanisme est membre, en février 2008, le Conseil d'Etat proposera de modifier la loi cantonale sur le logement. Il va soumettre au Grand conseil un rapport sur la création d'une gérance unique, qui serait, selon les réflexions actuelles, constituée en la forme juridique d'un établissement de droit public. Les effets auraient lieu sur le budget 2009.

#### 06.11.482.14 Réserve entretien, prélèvement

Les bonnes années financières, le Conseil communal faisait des attributions au fonds d'entretien, à raison de 3% sur les revenus locatifs du patrimoine financier. La réserve est à ce jour asséchée.

La Ville de Neuchâtel se trouve face à un double problème : l'augmentation des intérêts et l'épuisement du fonds d'entretien.

Il est nécessaire d'allouer des moyens supplémentaires pour l'entretien des bâtiments. Avant cela, il faut déterminer quels bâtiments vaudraient la peine d'être gardés et lesquels pourraient être vendus. Un budget d'entretien pourra alors être établi sur la base d'un parc immobilier à garder durablement. Il s'agit aussi de répercuter sur le loyer un pourcentage pour frais d'entretien pour avoir un rendement permettant d'entretenir les bâtiments.

Un rapport sur la politique du logement sera soumis au Conseil général d'ici la fin de la législature. Il comprendra un historique, un état de santé du patrimoine, une méthodologie, très vraisemblablement des propositions de ventes et des options visant à adopter une politique du logement.

1'600'000 francs est par ailleurs prévu à cet effet dans la planification financière, mais le crédit effectivement sollicité devrait être inférieur.

#### 06.31.318.00 Charges courantes

Pour les bâtiments administratifs, le paiement des charges se fait globalement. En effet, les imputations des loyers sont charges comprises par mesure de simplification administrative.

#### 06.36.314.88 Nettoyage graffitis

Le Conseil communal a décidé d'inscrire, comme nouveau besoin, 200'000 francs pour le nettoyage des tags et graffitis illégaux. L'objectif est de nettoyer rapidement quand un tag est commis. Simultanément,

des mesures préventives sont envisagées, telle que la mise à disposition d'espaces réservés.

### **06.43. Fontaines et monuments**

Un partenariat avec les ateliers Phoenix va être mis en oeuvre pour le nettoyage et l'entretien des 103 fontaines de la Ville, comme c'est déjà le cas pour les abris de bus.

#### 06.31.490.99 Prestation autres services

Il s'agit des loyers des services facturés en imputation interne, charges comprises (cf. 06.31.318.00).

#### 06.51. 434.07 Prestations aux autres communes

En matière de police des constructions et d'aménagement urbain, la Ville peut accepter des mandats d'autres communes, que ce soit pour du conseil ou diverses prestations. Une convention a été conclue avec la commune de Marin.

#### 06.01.318.24 Agenda 21

Le site Internet sur le développement durable est une plateforme d'informations très appréciée.

En 2008, l'Agenda 21 continuera de soutenir le processus d'Anim'action qui vise à favoriser la qualité de vie dans les quartiers. Ce projet concrétise en particulier l'action 19 de l'Agenda 21, intitulée "Interface habitants-autorités" et dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser la concertation entre les habitants et les autorités communales, entre le citoyen et la politique;
- encourager une meilleure qualité de vie et favoriser l'intégration des différents groupes sociaux (personnes âgées, handicapés, étrangers, jeunes, etc.);
- mettre en place une structure à l'échelle des quartiers de la ville.

### **Investissement**

Les montants inscrits au budget sont dans la cible de la planification, même un peu en dessous.

### Fbg Hôpital 6 – réaffectation des locaux

Il y a deux alternatives à ce jour : la vente ou la location. On peut aussi imaginer y faire des appartements mais cela nécessiterait des crédits.

Après avoir envisagé une location, l'Université de Neuchâtel y a renoncé car elle disposait finalement de suffisamment de locaux.

A l'invitation du groupe de pilotage Caisse Unique, cet immeuble a également été proposé à la vente à l'Etat de Neuchâtel. Le groupe de pilotage a privilégié, pour l'installation de la future Caisse Unique, un immeuble déjà propriété de la Caisse de pensions de l'Etat à Serrières, information communiquée fin octobre 2007.

Le direction de l'urbanisme entend réactiver les recherches visant à trouver un locataire, voire un acquéreur, de cet immeuble et, à défaut d'intérêt manifesté en ce sens d'ici la fin de l'année, elle proposera au Conseil communal de transformer ces locaux en appartements afin de soumettre un rapport visant au réaménagement des locaux de l'administration au Conseil général, si possible avant le terme de la présente législature.

### Bains des Dames

Une évaluation du coûts des travaux sera faite pour les comptes 2007 dans la mesure où le service des bâtiments est encore en attente du montant exact des subventions fédérales, le canton ayant, en revanche, répondu récemment.

### Caves du Palais

Cet objet n'est pas dans la planification. Le mettre aux normes nécessiterait entre 3 et 4 millions. Le Conseil communal est prêt à le vendre. En attendant, le lieu est ouvert à des manifestations, moyennant la prise en charge des frais d'électricité.

### Aménagement des rives

Le Conseil général sera saisi d'un rapport en janvier 2008, dans la mesure où le dossier, qui a nécessité plusieurs lectures, est encore au stade de l'instruction au sein du Conseil communal.

## 10. Affaires culturelles

Un rapport d'information sur les réflexions, démarches entreprises en matière de politique culturelles et sur les perspectives et intentions sera remis au Conseil général d'ici la fin de la législature, avec des éventuelles conséquences pour le budget 2009. La Ville va notamment systématiser les mandats de prestations avec les acteurs culturels. Un des grands objectifs poursuivis est de désenchevêtrer les tâches entre communes et canton en matière de culture et de travailler à une meilleure répartition des compétences.

### 10.01.36 Subventions accordées

Les montants excédents 25'000 francs sont soumis directement au Conseil général. Les autres sont votés lors du budget.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2008 les orchestres OCN et OSN vont fusionner, il s'agit d'un des résultats des démarches entreprises ces dernières années, en collaboration avec les intéressés et le canton.

### 10.01.48 Prélèvement aux financements spéciaux

Fonds utilisé principalement par les conservateurs et alimenté dans les périodes fastes.

### 10.04. Case à chocs

Dans un souci de transparence exprimé par le Conseil communal et selon le souhait du Conseil général, le Conseil communal a créé deux nouvelles rubriques pour la Case à chocs (10.04) et pour le Centre d'Art de Neuchâtel CAN (10.05). Ces rubriques détaillent les subventions dont bénéficient la Case à Chocs et le CAN et remplacent les lignes de subventions régulières 10.01.365.83 de 76'000 francs à l'AMN et 10.01.365.72 de 19'000 francs au CAN.

---

10.04 Case à chocs

10.04.30 Création d'un poste de concierge-chargé de sécurité (selon les souhaits de la du SHPF) à 30%. Ce pourcentage est pris sur un poste de menuisier à la Menuiserie des Affaires culturelles repourvu à 70% (10.03.30)

10.04.31 La Ville est désormais propriétaire du matériel son et lumière partie intégrante du bail à loyer qu'il s'agit d'entretenir et de maintenir en état de fonctionner.

- 10.04.315.01 Matériel pour l'exploitation courante (filtres-gélatines, ampoules, etc), pièces de rechange et renouvellement des installations : 10'000 francs (5'000 francs + 5'000 francs)
- 10.04.315.03 Mandats de maintenance de 10 mois à 500 francs pour l'entretien du matériel lumière et de 10 mois à 500 francs pour l'entretien du matériel son, soit 10'000 francs.
- 10.04.318.02 L'Association du Festival international du film fantastique (AFIFF) est désormais titulaire du bail pour les deux salles de concert (grande salle et Namasté) ainsi que pour les locaux de répétitions des musiciens. La Ville a conclu avec cette association un mandat de prestation aux termes duquel l'AFIFF gère les lieux, établit les décomptes de charges, s'occupe des démarches administratives et assure le fonctionnement des salles. Pour ce faire, La ville paie à l'AFIFF 40'000 francs par an.
- 10.04.365.83 Une nouvelle association est chargée de la programmation de la Case à chocs et de mettre la salle à disposition des organisateurs de soirées qui le souhaitent. Pour ce faire, elle a engagé une coordinatrice de la programmation à 50% qui se charge de ces différentes tâches. Cette association – l'ACDC – touche une subvention de 96'000 francs qui se décompose ainsi :
- 36'000 francs de subvention (ancienne subvention régulière à l'AMN de 76'000 francs dont à déduire les 40'000 francs pour le mandat confié à l'AFIFF)
  - 36'000 francs de recettes locatives provenant des locaux de répétition (12 mois à 3'000 francs)
  - 24'000 francs de loyers (10 mois à 2'400 francs) payés par le gérant du café l'Interlope.
  - total : 96'000 francs.

Cette subvention qui fait l'objet d'un nouvel arrêté introduit davantage de transparence dans le soutien à la Case à chocs. Elle reprend l'ancienne subvention octroyée à l'AMN et les sous-locations dont bénéficiait auparavant cette association.

La location du café l'Interlope est payée à l'Urbanisme (Gérance des bâtiments) et reversée aux Affaires culturelles par imputation interne (compte 10.04.490.10)

L'AFIFF paie à la Gérance des bâtiments une location de 13'000 francs pour les deux salles de concert et les locaux de répétition comme auparavant l'AMN.

#### **10.05. Centre d'Art de Neuchâtel - CAN – Subvention 2008 à Kunstart**

Jusqu'ici, le CAN touchait une subvention de 19'000 francs de la Ville et payait une location à la Gérance des bâtiments pour l'ensemble de l'immeuble de la rue des Moulins 37 comprenant des salles d'exposition, un appartement de quatre pièces et le café-restaurant. Le CAN percevait directement les loyers du restaurant Le Chauffage Compris.

L'association CAN sera dissoute à fin 2007 pour passer le relais de la gestion du CAN à son association sœur, l'association Kunstart.

Un bail sera donc conclu, avec effet au 1er janvier 2008, entre la Ville et l'Association Kunstart pour les salles d'exposition.

Un autre bail sera conclu entre la Ville et l'association Kunstart pour l'appartement. Un bail sera finalement conclu entre la Ville et le gérant du Chauffage Compris pour le restaurant.

Désormais, Kunstart paiera à la Gérance des bâtiments un loyer annuel de 20'000 francs pour les salles d'exposition, frais accessoires en sus et de 4'600 francs annuellement pour l'appartement.

Le gérant du Chauffage compris paiera son loyer (66'000 francs annuellement) directement à la Gérance des bâtiments.

Ces deux loyers, soit 70'600 francs seront ristournés aux affaires culturelles par imputation interne (cpte 10.05.490.10) qui les reversera à l'Association Kunstart sous forme de subvention.

Loyers payés à l'Urbanisme :

Association Kunststart : 20'000 francs pour les salles d'expositions

Association Kunststart 4'600 francs pour l'appartement

Gérant du Chauffage 66'000 francs pour le restaurant

Ristourne aux Affaires culturelles : 70'600 francs (10.05.490.10)

Subvention ordinaire à Kunststart : 19'000 francs

Sous-total 89'600 francs

./. paiement par Kunststart des loyers

salles d'exposition à la gérance des

bâtiments 20'000 francs

./. paiement par Kunststart des loyers

de l'appartement à la gérance des

bâtiments 4'600 francs

Subvention nette en faveur de Kunststart : 65'000 francs

## **10.22. Théâtre du passage**

Hausse de la participation de la Ville de 89'000 francs car le Syndicat intercommunal du Théâtre du Passage, composé de 15 communes, a décidé d'engager un collaborateur supplémentaire pour soutenir la direction dans l'accueil mais aussi pour la création.

## **Les Musées**

Les trois musées ont étudié la possibilité de créer un pôle de compétences centralisé au niveau du personnel. Pour les conservateurs, en dehors d'un regroupement des postes de restaurateurs dans le cadre de la création d'un centre de restauration, cette option n'est satisfaisante ni financièrement, ni fonctionnellement. Elle n'est pas adaptée à la réalité des musées et ne tient pas compte de leur spécificité propre.

## **10.31. Musée d'art et d'histoire**

Le budget ne présente aucune augmentation significative. Depuis le début de l'année 2007, la nouvelle structure de direction est opérationnelle. Le plus grand changement consiste en l'abandon de la



direction tournante par la mise en place d'un conseil de direction. Cet organe est composé des conservateurs et de l'administratrice. Une nouvelle répartition des charges a été opérée entre eux et sera permanente. Globalement, l'opérationnel a été confié à l'administratrice, les conservateurs se concentrant sur la mission stratégique et scientifique de l'institution. Ce changement a permis de gager 10 % de poste attaché à l'ancienne direction.

#### **10.61. Musée d'histoire naturelle**

Après le record absolu de 100'000 visiteurs en 2007 (expositions Aglagla et Mammouths), 2008 sera une année de transition avec une exposition plus modeste sur les singes.

Des charges nouvelles d'entretien du bâtiment et d'assurance sont désormais imputées sous la rubrique « Biens, services et marchandises » pour un montant total de 82'000 francs. Elles portent sur les postes « Entretien Terreaux Nord 14, 314.80 » (+ 50'000 francs) ; « Charges courantes Terreaux Nord 14, 318.80 » (+ 17'000 francs) ; « Primes d'assurances 318.36 » (+ 15'000 francs). Il s'agit donc d'une augmentation modérée de cette rubrique compte tenu des nouvelles charges.

Des efforts d'économie de 5'000 francs ont été réalisés sur les postes « Achat, mobilier, machines 311.01+ (- 5'000 francs).

#### **10.71. Musée d'ethnographie**

L'année 2007 présente un nombre nettement plus élevé de visiteurs qu'en 2006, année de transition. Une nouvelle exposition temporaire sera inaugurée en juin 2008.

## **14. Transports**

#### **14.02. Transports**

En 2008, le Conseil communal a décidé de ne pas participer à la « journée en ville sans voiture ». Il a estimé que l'important investissement nécessaire pour l'organisation d'une telle manifestation d'une journée était disproportionné par rapport à son impact. Des actions de communication (journal « Des idées mobiles »), à l'instar de 2007, seront renouvelées en 2008. La premier Salon national de la mobilité, organisé en primeur à Neuchâtel en avril 2007, a rencontré un vif succès et est susceptible d'être reconduit en 2009 à Neuchâtel.

L'action Neuchâtel roule est autofinancée grâce à 40'000 francs d'apports externes. Le poste de stagiaire est essentiellement financé grâce aux recherches de fonds.

#### 14.02.317.25 Charge mobilité professionnelle

#### 14.02.427.04 Revenu mobilité professionnelle

Certains commissaires se demandent s'il est pertinent de laisser ces rubriques dans le budget. Malgré le bien fondé de la démarche, est-il réaliste de penser que la Ville va pouvoir concrétiser ce projet. N'y a-t-il pas de trop grandes résistances de la part des services ? A leurs yeux, le dossier mobilité professionnelle n'avance en tout cas pas assez vite et ils expriment leur doute quant à sa réalisation en 2008.

Le but du projet est rappelé : induire un changement de comportements des employés communaux en redistribuant, par un soutien à l'abonnement onde verte, une partie des ressources financières apportées par la taxation des places de parcs.

Les difficultés rencontrées pour réaliser ce projet résident en ces points :

- les services de la Ville se trouvent sur 40 sites, ce qui rend complexe l'opération de recensement des places de parcs, de marquage et de contrôle.
- Il faut évaluer précisément lors d'un remplacement de véhicule de l'administration quand il doit être absolument remplacé et quand il faut plutôt faire appel à « mobility » ?
- Cela demande un important investissement en temps qui doit être géré, d'une part avec la contrainte du 0.5 poste imparti au délégué aux transports, d'autre part avec les autres actions menées et les recherches de fonds.
- Les 9'000 francs prévus pour « étude et expertise » ne sont peut-être pas suffisant.

Pour le Conseil communal, les priorités sont le plan de la mobilité douce et celui de la mobilité professionnelle.

Courant 2008, le projet mobilité professionnelle sera mis en œuvre.

La procédure de consultation des services communaux et cantonaux sur le projet de plan directeur de la mobilité douce s'est terminée fin avril 2007.

Le travail réalisé actuellement est l'intégration des remarques pour finaliser le document d'ici fin 2007 afin que le Conseil communal et le DGT puissent l'approuver à fin janvier 2008 dans la perspective de la saisine du Conseil général d'un rapport en mars 2008. Il comprendra les objectifs stratégiques et de développement ainsi qu'un planning.

Pour certains commissaires, le 0.5 poste du délégué aux transports semble clairement insuffisant pour mener à bien tous les dossiers. Il oblige à travailler avec des priorités clairement définies. Le risque, concrétisé en 2007, est de ne pas réussir à faire avancer les dossiers.

Pour le Conseil communal, la priorité est clairement de concrétiser des actions qui ont des effets directs sur les citoyens, dont en particulier le plan directeur de la mobilité douce et la pérennisation de Neuchâtel Roule.

Comme le délégué aux transports est simultanément délégué à l'agenda 21 à 50 %, la directrice des transports exprime clairement que la priorité du Conseil communal porte sur la mobilité. Par conséquent, le délégué a pour mission de mener à bien les projets mobilité douce et professionnelle, même s'il doit prendre à cet effet du temps sur son activité « agenda 21 ».

Comme l'existence de l'agenda 21 repose aussi sur une volonté du Conseil général, ceci ne pourrait pas être fait sur un long terme. Il semble que soient vraiment atteintes les limites humaines et fonctionnelles des deux postes à 50% (transports-Agenda 21). La proposition est faite qu'à l'avenir le poste de stagiaire soit entièrement pris en charge dans le budget pour décharger le délégué d'un lourd investissement de temps dans la recherche de fonds.

Par le biais du rapport qui sera soumis au Conseil général sur la mobilité douce, il n'est pas exclu que le Conseil communal adresse au Conseil général une demande d'augmentation du poste de délégué aux transports.

#### 14.02.364.02 TN 11, Maladière - Piscines

Pour rappel, la période probatoire est de 3 ans. 2008 sera la deuxième année. A ce jour, les résultats sont très bons en terme de fréquentation.

#### **14.03. Fun'Ambule**

La Ville supporte les charges liées à l'infrastructure. Depuis 2008, le Fun'Ambule entre dans le pot commun.

## Rapport de la Sous-commission financière IV

(Travaux publics, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Steven Bill (rapporteur), François Konrad et Raymond Maridor, s'est réunie le 2 novembre 2007 pour l'examen des budgets, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades; Mme Anne Thévoz, gestionnaire des écoles du sport, Jean-Pierre Jaquet, responsable de l'exploitation du stade, Olivier Von Gunten, responsable de la promotion du stade, Mario Zanetti, gestionnaire des piscines.

### 05. Travaux publics

#### Remarques introductives

Le budget des travaux publics est stable. Les charges sont maîtrisées (- 605'000 francs) malgré 1,8 poste en plus.

L'installation des conteneurs enterrés se poursuit et les échos sont largement positifs. La Ville est prête à introduire le système dit de « la taxe au sac », et attend que les décisions soient prises au niveau cantonal.

Pour ce budget 2008, la comptabilité analytique a été introduite et de nouveaux comptes ont été créés. Ces changements dans le plan comptable ne permettent que difficilement, pour certains services, de faire des comparaisons entre le budget 07 et le budget 08.

Ainsi, le compte 05.65 parcs et promenades, remplace les comptes 05.41 parcs et promenades, établissement horticole, 05.51 parcs et promenades service administratif et 05.52 parcs et promenades, entretien et création.

De même, pour le compte 05.66 direction et bureau technique qui remplace le 05.01 service administratif et 05.02 service technique.

En outre, la manière dont certaines imputations internes ont été introduites, a été modifiée, ce qui, pour certains comptes, laisse apparaître des différences non négligeables de charges et/ou de recettes.

**05.26. Fun'ambule**

Est passé dans le pot commun des TN.

**05.31. Station d'épuration eaux et réseau**05.31.314.06 Travaux de tiers

Ce compte présente des charges à hauteur de 500'000 francs. Il s'agit d'imputations internes. Les recettes se trouvent dans le compte 05.63.43.

05.31.318.42 Evacuation et incinération des boues

Il s'agit d'une nouvelle charge pour la Ville. En effet, les boues des dépotoirs de routes étaient jusqu'alors déposées dans la décharge de Tête-Plumée. La législation a été modifiée et ces boues doivent maintenant être traitées. Aussi, dans un premier temps, elles sont filtrées et séchées sur le site de Plaines-Roches avant d'être transférées dans le canton de Vaud où elles sont traitées. Cette nouvelle manière de procéder engendre un surcoût de 95'000 francs.

05.31.398.98 Part eaux claires

Il s'agit là encore d'une imputation interne qui a été modifiée.

**05.41. Parcs et promenades**

Les revenus des parcs et promenades sont en augmentation du fait de l'imputation des prestations offertes aux autres services.

**05.64. Déchets incinérables**

Dans le compte 331.01, équipement, figure les amortissements pour les conteneurs enterrés.

**Investissements**

Un montant de 100'000 francs est prévu dans les investissements sous la rubrique "Site contaminé". Il s'agit de l'assainissement de l'ancien stand de tir du Mail. En fait, ce montant n'est pas prévu pour l'assainissement proprement dit, puisque le Canton participera à raison de 60 % et la Confédération pour les 40 % restant, mais pour la remise en état des lieux, après assainissement.

Un commissaire demande si le montant d'un million prévu pour le remplacement des véhicules et machines est suffisant et souhaite savoir ce qu'il en est de l'état du parc des véhicules des travaux publics. Il lui est alors répondu que certains investissements ont été repoussés en raison d'une enveloppe insuffisante. Il n'est pas impossible qu'à l'avenir, des frais plus importants doivent être budgétés pour faire face au vieillissement du parc des véhicules.

## **13. Sports**

### Remarques introductives

Le budget 2008 a été établi alors que toutes les données relatives au complexe de la Maladière n'étaient pas encore connues. En effet, le complexe n'a pas été exploité durant une année complète, de ce fait, afin d'établir le budget, le Service des sports a dû se baser sur des projections et des estimations. Les comptes 2008 permettront, pour la première fois, d'avoir une vue d'ensemble sur les coûts et les recettes de cette nouvelle infrastructure.

L'augmentation de l'excédent de charges s'explique notamment par la mise en fonction du nouveau stade de Pierre-à-Bot, la mise en service de La Maladière ainsi que par des imputations internes.

Comme cela a été précisé dans la presse ces derniers jours, la dernière et seule opposition au projet immobilier de l'entreprise Axa-Winterthur sur le site de Monruz a été retirée. De ce fait, cette société peut aller de l'avant avec son projet et ainsi vendre à la Ville, comme convenu, le bâtiment de la piscine. La Ville pourra alors vendre le premier étage à la FIG (Fédération internationale de gymnastique). Ainsi, les investissements qui étaient prévus en 2007, seront reportés sur 2008.

Le problème du bruit du stade a été abordé, ceci suite à des plaintes de patients, hospitalisés à l'Hôpital neuchâtelois de Pourtalès. Un groupe de travail a été mis sur pied par la Direction des sports. Une étude a permis de démontrer que les manifestations footballistiques du nouveau stade ne créent pas plus de bruit que dans l'ancienne Maladière.

### **13.76. Maison de vacances Cité-joie**

L'augmentation de l'excédent de charges s'explique notamment par des imputations internes sous 13.76.43 du fait qu'un prix plafond est facturé aux écoles neuchâteloises et qu'il s'agit de s'adapter au marché actuel.

**13.77. Anneau d'athlétisme de Colombier**

Un montant de 64'000 francs a été ajouté dans le compte 362.01, afin de faire face aux frais (équipement, amélioration des structures, charges d'exploitation) engendrés par l'éventuelle venue d'une équipe nationale de football, dans le cadre de l'Euro 08. En effet la Ville de Neuchâtel est co-candidate à l'accueil d'une équipe avec le Syndicat de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN). L'équipe en question effectuerait ses entraînements au Chanet ou à Colombier et logerait à Neuchâtel.

**13.78. Complexe de La Maladière**

Une subvention estimée à 154'000 francs, figurant dans le compte 461.01, a été octroyée par l'Etat. L'Etat, quant à lui, dispose de 2'400 heures d'occupation gratuites des salles représentant environ 100'000 francs, compte 316.02.

La grosse différence dans le compte 316.02 entre le budget 07 et le 08 est due au fait que le budget 07 avait été basé sur une utilisation portant sur  $\frac{3}{4}$  de l'année, des estimations qui s'avèrent trop optimistes.

**13.82. Stade de La Maladière**

L'excédent de charges du stade représente 729'200 francs (B07 : 721'400) alors que l'ancienne Maladière coûtait environ 500'000 francs. Au vu de la différence d'infrastructure, l'augmentation des charges semble raisonnable.

**13.83. Promotion, marketing**

Comme pour les autres secteurs du Service des sports, certaines charges affectées au complexe de La Maladière n'avaient pu faire l'objet que d'une estimation. En outre, en 2008, aucun concert ne sera organisé au stade, pour cause d'Euro 08. Les recettes seront donc moindres. Il est toutefois précisé aux commissaires que les organisateurs de spectacles sont toujours intéressés à organiser des concerts dans le stade.

Ces deux faits expliquent l'excédent de charges de 445'000 francs dans ce secteur.

**Investissements**

La rénovation des terrains du Chanet est toujours reportée.  
Les investissements pour des places de jeux sont gelés jusqu'en 2009.

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Services industriels, Police, Police du feu)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Didier Rochat et Frédéric Guyot, Bernard Junod (rapporteur) s'est réunie le vendredi 2 novembre 2007 en présence de M. Antoine Grandjean, Conseiller communal. A l'ordre du jour, l'examen des budgets 2008. Ont également assisté à cette séance, MM. Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint et Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier aux Services industriels. MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, Corps de police, F. Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du SSPI, Alain Gorgerat, responsable de l'Etat civil, Bertrand Cottier, responsable du Contrôle des habitants, et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière.

### **11. Services Industriels**

#### **Remarques générales**

Le changement de rythme de la facturation (tous les 6 mois au lieu de tous les 3 mois pour les clients ordinaires et tous les mois pour les gros clients) a produit les économies attendues et, pour l'instant, pas de mauvaises surprises en matière de retard de paiement. Pour rappel, cette restructuration a occasionné une diminution de 1 poste chez les releveurs et de 0,2 poste à la facturation.

La commission s'est interrogée sur l'avenir de la facturation, passera-t-on prochainement au télérelevé ? Cette technique sera surtout utilisée pour les gros consommateurs, elle s'impose en particulier dans le cadre de la libération du marché de l'électricité. Pour certains clients, difficiles à atteindre par les releveurs, elle pourrait être aussi utile, mais elle ne se généralisera probablement pas, en particulier dans les grands immeubles où les releveurs sont très efficaces. Par ailleurs, il est important de maintenir des activités nécessitant peu de qualification.

A une question concernant les effets de la suppression du département de contrôle des installations, il est répondu que cette suppression a produit des économies réelles, puisque cette tâche n'incombe plus aux Services industriels.

Contrairement à ce que pensait la commission, en matière de conciergerie, l'externalisation du service n'est pas nouvelle, mais la prestation a été modifiée en diminuant son rythme.



Concernant SIRUN, il est rappelé que le but est d'assurer un revenu fixe à la ville avec une taxe d'utilisation du sous-sol et un revenu lié au rendement du capital (dividende). Le conseiller communal nous fait un état des lieux. Tous les documents officiels (statuts, rapports de fusion, contrat de fusion) sont sous toit pour la création de la SA. On n'attend plus que la sanction du Conseil d'Etat concernant les arrêtés adoptés par les conseils généraux des trois villes. Cela soulève un problème pour les employés actuellement licenciés, avec promesse de réengagement dans la nouvelle société. Si le contrat n'est pas signé à temps, il faudra tout recommencer, aussi bien la procédure de licenciement-réengagement du personnel (après l'avoir réengagé dans l'ancienne structure) que l'évaluation financière. Les villes ont informé le Conseil d'Etat du délai ultime du 15 novembre pour qu'il active sa décision. En tout état de cause, les Services industriels et SIM SA, fonctionnent selon les normes de la nouvelle structure.

D'ici à mi-décembre, l'ensemble du personnel sera informé de sa responsabilité au sein de l'entreprise et du nom de la nouvelle entité.

Concernant le bilan à la fin juin, bilan utilisé pour la finalisation de la fusion, les informations seront données dans le cadre de la discussion du budget, en tout état de cause, les chiffres avancés dans le rapport SIRUN et dans le budget seront proches des chiffres définitifs.

Dans le budget, ne restent plus que les missions du service des eaux et celles, liées à l'éclairage public, les autres missions en matière d'énergie étant en quelque sorte « externalisées ». De manière générale, si la marge de manœuvre est faible en ce qui concerne la distribution de l'eau, il en reste un peu en matière d'éclairage public et de protection de l'environnement.

La commission se demande s'il est possible de faire des économies dans l'éclairage public.

Mis à part les économies obtenues à l'occasion du renouvellement des installations, la tendance est plutôt à la hausse de consommation. En effet, beaucoup de demandes vont dans le sens de l'augmentation des prestations. Par exemple, l'éclairage est souvent lié avec le sentiment de sécurité : pour améliorer ce dernier, on éclaire donc davantage. Parfois il s'agit aussi de sécuriser des passages pour piétons. D'autres augmentations proviennent de nouvelles constructions (par exemple la Maladière). Citons encore le cas de la mise en valeur de bâtiments remarquables par leurs qualités architecturales, cette mise en valeur suscite un éclairage supplémentaire.

La commission s'interroge sur la politique de la Ville en matière de consommation électrique au sein de l'administration, quelles mesures prend-on pour qu'on ne laisse pas les appareils en stand-by ou, pire encore, allumés lorsque l'on quitte le bureau ?

Une étude de l'ETHZ avait mis en évidence un grand potentiel d'économie en agissant sur les comportements. Le délégué à l'énergie a fait un travail d'information auprès des collaborateurs et des directives existent en la matière. Il semble toutefois que ces mesures manquent quelque peu de suivi.

### Budget

Afin de pouvoir comparer la nouvelle situation de la Ville avec la situation antérieure, on peut extraire du budget les lignes 11.11.42.202, 11.11.426.06 et 11.13.312.11

		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Budget 07</b>	<b>Comptes 06</b>
11.11.422.02	Redevance SIRUN		2'911'600		
11.11.426.06	Dividende SIRUN		4'426'100		
11.13.312.11	Eclairage public	1'353'000			
	<b>Charges</b>	1'353'000			
	<b>Revenus</b>		7'337'700		
	<b>Excédent</b>	6'064'699		4'829'600	6'690'015

Le résultat se situe donc entre ceux des deux exercices précédents.

La commission a reçu des explications concernant les intérêts sur prêt (11.11.422.03) et les intérêts passifs (11.11.390.00). Les premiers sont les intérêts du prêt fait à SIRUN pour la création de la nouvelle société (1'390'200 francs) et les seconds sont considérés comme des intérêts sur capital dans les participations à une entité externe et donc transférés aux finances (2'631'600 francs).

Nous apprenons qu'en ce qui concerne le bilan à la fin juin 07, décisif pour finaliser la fusion, les montants obtenus tiennent la route, même si le capital estimé est légèrement inférieur (140'000'000 francs au lieu des 155'000'000 francs).

En principe le dividende est versé l'année qui suit l'exercice, donc le premier dividende devrait être perçu en 2009. Il a toutefois été porté au budget 2008 comme actif transitoire. Une autre possibilité serait de prendre en compte un demi dividende sur la base du bouclage au 31.12.07. Le choix sera fait en fonction de la situation financière de la Ville.

En ce qui concerne le domaine de l'eau, la Ville confie le mandat d'exploitation à SIRUN. Les coûts ont été estimés sur la base des comptes 2006, en visant l'équilibre entre le montant du mandat (11.12.318.02), les amortissements des investissements dans le domaine de l'eau (11.12.331.01), les intérêts passifs (11.12.390.00) et les ventes d'eau (11.12.435.53)

		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
11.12.318.02	Mandat d'exploitation SIRUN	3'333'000	
11.12.331.01	Amortissement investissement eau	2'015'300	
11.12.390.00	Intérêts passifs	1'091'700	
11.12.435.53	Vente eau		6'440'000
	<b>Charges</b>	6'440'000	
	<b>Revenus</b>		6'440'000
	<b>Excédent</b>	0	

## **07. Police**

### **Remarques générales**

#### **Police**

##### **Services administratifs**

La suppression d'un poste de chargé de mission et la diminution de 5 postes dans le domaine de l'intervention font l'objet d'une question d'un commissaire, celui-ci ayant vu par ailleurs, des mises au concours de postes dans la police. En réponse, le conseiller communal explique que le poste de chargé de missions, créé il y a quatre ans et occupé par un ancien responsable de la PCi, a été supprimé au moment du départ à la retraite de son titulaire. Quant aux 5 postes supprimés dans le domaine de l'intervention, il s'agit d'une conséquence de la réorganisation liée à Police 2006. Les tâches d'intervention effectuées par la police communale et la police cantonale sous la direction de cette dernière ne seront plus confiées à des patrouilles mixtes organisées à des fins de formation, comme c'était le cas précédemment, et la Ville ne fournit plus qu'une patrouille complète, ce qui permettra de réduire encore les effectifs en 2008.

On nous apprend également que le nouveau mandat de notification des commandements de payer consiste à contacter les mauvais payeurs lorsque les rappels et les poursuites n'ont pas suffi.

Les économies sur le contrôle des champignons paraissent un peu dérisoires, alors que ce service peut se révéler fort utile. Il est rappelé, que c'est une conséquence de la nouvelle répartition des tâches villes/canton, le canton reprenant à sa charge le contrôle des denrées alimentaires. La Ville se contente d'informer le public où les contrôles peuvent se faire. Cela oblige parfois à se rendre dans d'autres communes. Il ne semble pas que la situation actuelle soit source de problèmes de santé publique,

#### **Etat Civil**

On nous informe que la commune n'a toujours pas réussi à convaincre les autres communes du district de ne constituer qu'un seul arrondissement pour l'état civil. Pour l'instant, elles ne voient pas d'intérêt à participer aux coûts des prestations qu'elles engendrent pour la ville (déclarations de naissances liées à la présence de l'Hôpital, par exemple).

Concernant le passeport biométrique, la situation actuelle est assez floue sur le plan cantonal. Il s'agirait de développer de 1 à 3 centres à même de produire ce passeport. Mais le canton n'a pas encore pris position sur ce point. Le montant inscrit ici est donc très approximatif.

## **Corps de Police**

En matière de police de proximité, il ne faut pas attendre d'économies, mais plutôt une intensification du travail dans les quartiers. Il s'agira aussi d'attribuer des moyens à de nouvelles tâches.

La commission souhaite savoir si la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement est prise en compte dans les économies futures. Les éventuelles recettes supplémentaires liées à ce nouveau plan de stationnement ne sont pas encore intégrées, seuls les investissements sont prévus au budget. Des recettes, s'il y en avait, n'interviendraient qu'en fin d'année et auraient donc un impact assez négligeable. Les recettes prévues par le rapport du Conseil communal sont du reste revues à la baisse, si l'on se base sur l'état des travaux de la commission.

Suite à une demande d'éclaircissement sur le traitement des amendes d'ordre, on nous explique que le 50% des montants des amendes est reversé aux communes quel que soit leur rôle dans le traitement. Il y a donc inégalité entre petites communes qui font traiter leurs amendes par la Police cantonale et les villes qui font ce travail elles-mêmes. Il s'agirait de créer un centre de traitement unique pour soulager les villes ou alors de mieux rémunérer les villes. A priori un centre unique améliorerait l'efficacité du traitement des amendes.

## **Police du feu**

A la question désormais rituelle sur la situation de la centrale d'engagement du 144, on nous répond que la situation ne change pas et que tous les partenaires se plaignent du système actuel. Les améliorations envisagées consistent à rapatrier le 144 et le 118 à la Maladière et à en faire une centrale cantonale avec mise en commun des moyens des villes. Dans ce cas il faudrait renforcer les effectifs pour répondre aux normes IAS, être reconnu et pouvoir facturer à Santé Suisse des coûts réels. Le Conseil communal a demandé au Canton une participation de 100'000 francs/an limitée à 5 ans. Le service de la santé publique est favorable, il reste à convaincre le Conseil d'Etat, ce qui ne semble pas gagné.

Actuellement il y a tous les jours des insuffisances mineures et toutes les semaines des problèmes plus conséquents.

En matière de prévention incendie, on nous décrit plusieurs sortes d'activités : suivi et conseils aux entreprises dans le cadre de leurs exercices annuels, organisation et réalisation des exercices d'évacuation dans les écoles, cours, collaboration avec l'ECAP. Dans ce domaine, un local d'exercice co-financé par l'ECAP et permettant la reconstitution de conditions réelles (engagement dans la fumée) se trouve dans les locaux du SSPI et intéresse beaucoup d'autres prestataires ou entreprises.

La commission se demande encore en quoi consiste le mandat de prestation du SSPI à la Maladière .Il s'agit de prendre en charge l'ensemble des problèmes de sécurité sur le site. Pour l'instant ce mandat évolue encore beaucoup, on est dans la phase de mise en route. Les estimations financières sont donc encore assez aléatoires. Les montants facturés seront ajustés en fonction des observations et des nouvelles missions.

## **Budget**

### **07. Police**

Globalement, on observe une amélioration de 400'000 francs au niveau des charges de personnel entre budget 2008 et comptes 2006, induite par une diminution de postes ainsi qu'une augmentation des recettes, en particulier dans le domaine des amendes d'ordre. A contrario nous notons une forte majoration des loyers facturés par l'urbanisme, péjorant ainsi le budget. Ceci résulte de la nouvelle façon d'évaluer les loyers, sur la base d'un prix de 200.- francs au m<sup>2</sup>.

#### **07.01. Service administratif**

Le fractionnement du budget de la formation continue dans toutes les sections fait apparaître des sommes souvent trop faibles pour être réellement utilisables dans ce domaine. Ne serait-il pas plus judicieux de prendre en compte un montant global dans le budget de l'Office du personnel ?

C'est un problème de présentation des comptes, il faudrait en discuter avec la direction des Finances, note M. Grandjean. Il est vrai que certaines dépenses en la matière, doivent parfois être reportées faute d'argent. Par ailleurs, on nous signale que le délai de carence, en diminuant le personnel, a un effet négatif sur la formation continue des collaborateurs, ceux-ci n'ayant tout simplement plus de temps à y consacrer.

Quel bilan peut-on tirer des premiers mois d'activité du manager du centre-ville ?

Dans un premier temps, il a lancé un concours d'idées (nom du centre-ville), pris contact avec les commerçants. Il organise également les manifestations pour la période de Noël. Sur le plan financier, la participation volontaire des commerces ne semble pas bien fonctionner, la majorité des acteurs ne payant pas. D'autres options sont envisagées, la plus intéressante, consiste à prélever un montant fixe, obligatoire mais faible, auprès de tous les commerces et services du centre-ville. La participation de tous les partenaires permet de limiter le prélèvement à une centaine de francs par an et le principe du forfait permet de simplifier le prélèvement. Les grands partenaires (centre commerciaux) participent eux, sur une base volontaire, avec un montant supplémentaire. Actuellement ce projet est soumis au Service des communes pour vérifier sa légalité. Si la réponse est négative, il s'agirait soit de mettre en place le cadre législatif au niveau cantonal, soit de trouver un autre mode de prélèvement dans le cadre préexistant.

#### **07.11. Etat civil**

Le coût des licences pour l'utilisation de logiciels et les factures de téléphone semblent en augmentation à l'Etat-civil. Mais il s'agit là des effets de la nouvelle facturation du CEG. Au budget 2007, les montants liés à l'informatique étaient tous regroupés à la rubrique 07.11.393.02 (21'000 francs), cette année, ils sont répartis entre les rubriques 07.11.316.45 et 07.11.393.02 (13'600 francs), il y a donc plutôt diminution. Les frais de téléphone sont également facturés par le CEG, il n'est pas exclu que, là aussi un transfert de rubrique ait été opéré. Mais globalement on assiste plutôt à une baisse des coûts.

#### **07.21. Contrôle des habitants**

Cette section voit ses effectifs augmenter d'un demi-poste, (passage d'un poste de 50% à 100%) après une baisse régulière depuis 2003. On se trouvait à la limite pour maintenir un service au public de qualité (les files d'attente étaient devenues importantes). On notera que grâce à la réorganisation de l'accueil, avec un seul type de guichet et des employés polyvalents, les diminutions avaient été jusqu'ici sans conséquences négatives.

Dans les BSM, les frais supplémentaires à la rubrique 07.21.315.01 entretien mobilier et machines sont provoqués par le remplacement du condensateur d'un onduleur, celui-ci assurant la protection des ordinateurs lors de micro-coupures de courant.

### **07.31. Corps de police**

La nouvelle rubrique 07.31.316.02, leasing véhicules est liée à l'acquisition de la flotte de véhicules hybrides. Pour se prémunir contre de mauvaises surprises en fin de carrière de ce nouveau type de véhicules, on a préféré choisir une option où l'on est sûr que les véhicules seront repris.

L'excédent à la rubrique 07.31.315.05 parcomètre achats et entretien s'explique par le remplacement de la trieuse à monnaie qui a fait son temps. Pour rappel, il s'agit de trier 40 tonnes de monnaie par an.

A la rubrique remboursement des frais, 07.31.436.09, l'augmentation constatée provient de la mise à disposition d'infrastructures de la police au profit d'un câble-opérateur.

La variation notable des recettes de la taxe des objets trouvés par rapport au budget 2007, tient à difficulté de faire une estimation, puisque cette taxe n'est prélevée que depuis cette année.

Les revenus des amendes d'ordre ne sont pas sous-estimés, contrairement aux attentes de la commission. En effet, les infractions observées par les radars fixes sont de l'ordre de 0,4% contre 5-6% au début et 10-15% pour les radars mobiles. Il ne faut donc pas s'attendre à une forte augmentation des revenus. Par ailleurs, on ne connaît au cours de l'année que le pourcentage de contrevenants, et pas le montant des amendes. Celui-ci n'est connu qu'au moment du décompte final que nous remet le canton. On ne tient pas compte, comme déjà dit précédemment de la mise en route de la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement dans son aspect exploitation. Les investissements sont par contre mentionnés dans le budget.

### **07.41. Ports**

Les nouvelles places créées au Port du Nid-du-Crô ont trouvé facilement des clients, il n'en reste déjà plus qu'une demi-douzaine encore disponible. Il faut signaler que de nouvelles places ont été créées également au Port des Jeunes-Rives, et que les surfaces sur terre sont également mieux rentabilisées.

## **08. Police du feu**

On observe ici un excédent de charge supérieur de 700'000 francs à l'excédent de charge du budget 2007. Malgré la stabilité des effectifs, les charges de personnel sont en hausse sensible compte tenu de l'absence de mesures salariales et de l'effort de rattrapage de cotisations à la



Caisse de pensions. Dans les BSM, les augmentations constatées ont lieu dans des secteurs où l'on ne peut pas prendre de décision.

Les charges de la caserne de la Maladière 312.01 (chauffage, énergie, éclairage et eau) ont pris l'ascenseur, car les estimations du budget 2007 se sont révélées très vite insuffisantes. Elles étaient basées sur les coûts de l'ancienne caserne, qui n'étaient pas totalement transparents, car répartis entre plusieurs services.

Les frais supplémentaires observés dans la rubrique 316.45 licences logiciels sont des frais d'entretien, la garantie vient d'arriver à son terme et nous devons assurer le contrat de maintenance.

On constate également une augmentation aux rubriques 318.37, Taxes et primes assurances véhicules, qui sont la conséquence d'un sinistre arrivé à un véhicule très coûteux du service du feu. Les primes sont affectées directement par les coûts des sinistres, pour alimenter en suffisance le fonds d'autoassurance.

On nous apprend que les subventions de l'ECAP 08.03.461.83 (participation cantonale JSS) ont diminué de 100'000 francs, puisqu'elles ne concernent plus que le domaine du feu. On attend une décision du canton en ce qui concerne la mise en place d'un système de compensation dans les autres domaines, dans lequel le canton devrait également contribuer financièrement et qui prendrait en compte la nouvelle répartition des missions cantonales entre les SIS.

## **08.02. SIS Sanitaire**

Globalement, l'effectif est inchangé hormis le transfert d'un tiers de poste de conciergerie depuis l'urbanisme. Il faut signaler ici que le nettoyage des locaux de la caserne est effectué par le personnel, en dehors des locaux sanitaires et des chambres.

On a remarqué cette année un regain d'activité (comparable aux années de fortes sollicitations 2002 et 2003). N'ayant pas, cette fois-ci, d'explication conjoncturelle de ce phénomène, on a prévu une augmentation des contributions liées aux interventions, rubrique 08.02.434.73.

## **08.03. SIS Feu**

Comme chaque année, la ville remplace un petit véhicule. En 2008, il s'agira du véhicule de commandement qui s'avère un peu plus cher que d'habitude, en raison de son aménagement technique. Il remplacera un véhicule de plus de vingt ans. Par ailleurs des économies ont été faites

en limitant les autres achats.

La diminution de la subvention de l'ECAP se trouve à la rubrique 08.03.461.33 (moins 100'000 francs).

#### **08.04. SIS Sauvetage**

Les frais supplémentaires pour l'entretien d'un bateau à la rubrique 08.04.315.01, découlent de travaux à effectuer en chantier naval, révision du moteur et de la carène.

#### **08.05 SIS Volontaire**

A la rubrique achat de matériel, l'augmentation est liée au remplacement de matériel vieillissant.

#### **08.21. PCi**

A la rubrique achat de matériel, le montant important mentionné concerne l'acquisition d'une tente de décontamination, utilisée par les communes et financée par le canton.

On nous signale par ailleurs que les charges salariales augmentent pour la commune, puisque le canton, qui détermine le nombre de personnes engagées et le niveau de leur salaire, a modifié le salaire reconnu des employés de la PCi à la baisse, ce qui nous oblige à payer la différence. Les raisons de ces décisions sont à chercher dans la sous-évaluation du coût par habitant de la PCi, celui-ci étant fixé à 15 francs. Nous sommes en réalité en-dessous des effectifs fixés par le canton grâce aux synergies avec le SIS.

#### **08.11. SSPI**

L'esplanade de la Maladière, constituée par les places situées au sud et à l'est du complexe, est un espace déjà fort sollicité. Les copropriétaires louent cet espace aux organisateurs de manifestation, le SSPI se chargeant de la sécurité et des relations avec les organisateurs sur le plan matériel. Les frais occasionnés au SSPI sont mentionnés à la rubrique BSM 08.111.319.02 gestion de l'esplanade Maladière (15'000 francs). Ces frais sont compensés par les contributions de 08.11.434.88 gestion de l'esplanade Maladière (45'000 francs). Il s'agit là des revenus du mandat de prestation du SSPI aux copropriétaires de la Maladière. On nous signale également, que plusieurs manifestations sont en vue sur l'esplanade pour 2008.

**08.12. SST**

Dans la présentation des comptes, on a introduit une nouvelle prestation concernant les activités liées à la santé et sécurité au travail. Ces tâches existaient, mais auparavant elles étaient confiées partiellement à des mandataires externes. Cela occasionne une augmentation de 0,3 poste, 1 poste étant attribué à cette nouvelle tâche (la différence étant fournie par le SSPI).

Au chapitre des BSM, les coûts sont liés essentiellement à l'organisation de campagnes de préventions, avec une priorité pour l'absentéisme qui représente 7,8 millions de pertes en temps de travail 2006 au sein de l'administration. Il est tout à fait envisageable que ces campagnes puissent être revendues à d'autres communes et être, ainsi, en partie autofinancées.

## Conclusions

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal des efforts accomplis.

Les chefs de services sont aussi remerciés pour le travail fournis lors de l'établissement de ce budget, tout comme leur présence et disponibilité lors des séances de sous-commissions.

La Commission financière s'est prononcée comme suit sur les projets d'arrêtés liés au budget :

Projet d'arrêté I Budget 2007 : approuvé par 5 voix contre 2 et 5 abstentions

Projet d'arrêté II Crédits de construction : approuvé par 8 voix et 4 abstentions

Projet d'arrêté III Renouvellement des emprunts : approuvé par 8 voix et 4 abstentions

Projet d'arrêté IV Subvention (ACDC) : approuvé par 8 voix et 4 abstentions

Projet d'arrêté V Subvention Kunstart : approuvé par 9 voix et 3 abstentions

Projet d'arrêté VI Modification des subventions renouvelables : approuvé à l'unanimité.

La Commission, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2008 ainsi que les arrêtés y relatifs.

Le présent rapport a été accepté par 9 voix et 3 abstentions.

Neuchâtel, le 13 novembre 2007

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

François Konrad

Frédéric Guyot

## Projet I

### **Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2008**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2008, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	250'166'600.-
	Total des revenus	<u>248'313'100.-</u>
	Excédent de charges	<u>1'853'500.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	25'008'000.-
	Total des recettes	<u>4'425'000.-</u>
	Investissements nets	<u>20'583'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet II

### **Arrêté concernant les crédits de construction pour l'exercice 2008**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2008 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	200'000.-
b) Finances, Tourisme	10'000.-
c) Travaux publics	300'000.-
d) Urbanisme	300'000.-
e) Police et police du feu	50'000.-
f) Jeunesse et intégration	50'000.-
g) Affaires culturelles	50'000.-
h) Services industriels	150'000.-
i) Sports	<u>100'000.-</u>
Total	<u>1'210'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2008**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 75'000'000 francs durant l'année 2008.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté concernant  
l'octroi d'une subvention à l'Association  
de Coordination de la Case à Chocs (ACDC)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention annuelle de 96'000 francs est accordée à l'Association de Coordination De la Case à chocs (ACDC) pour animer les salles de concert et coordonner la programmation de la Case à chocs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.



Projet V

**Arrêté concernant  
l'octroi d'une subvention à l'association  
Kunstart**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention annuelle de 89'600 francs est accordée à l'Association Kunstart pour gérer et animer le Centre d'Art Contemporain de Neuchâtel (CAN) rue des Moulins 37.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté  
concernant des modifications de subventions renouvelables**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 150 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil général autorise le Conseil communal à réduire ou à supprimer en 2008 les subventions renouvelables dont le montant atteint ou dépasse la somme figurant à l'article 153 al. 1 let. b) du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972.

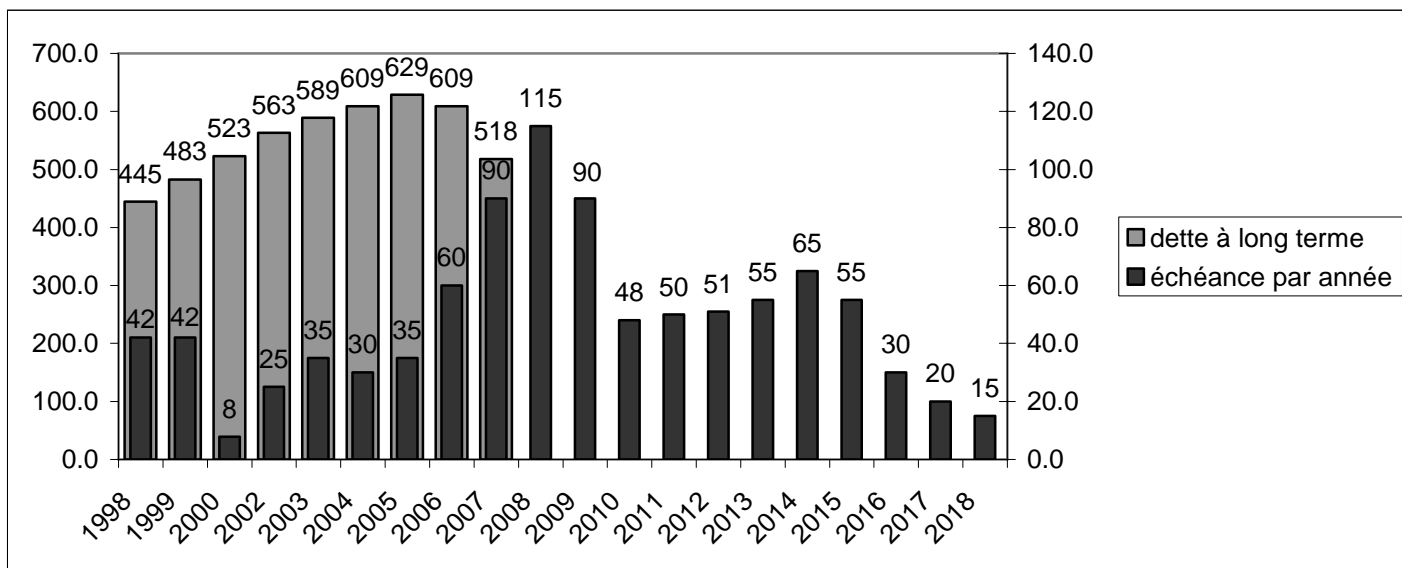
**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

# Annexe 1

## ECHÉANCIER DE LA DETTE

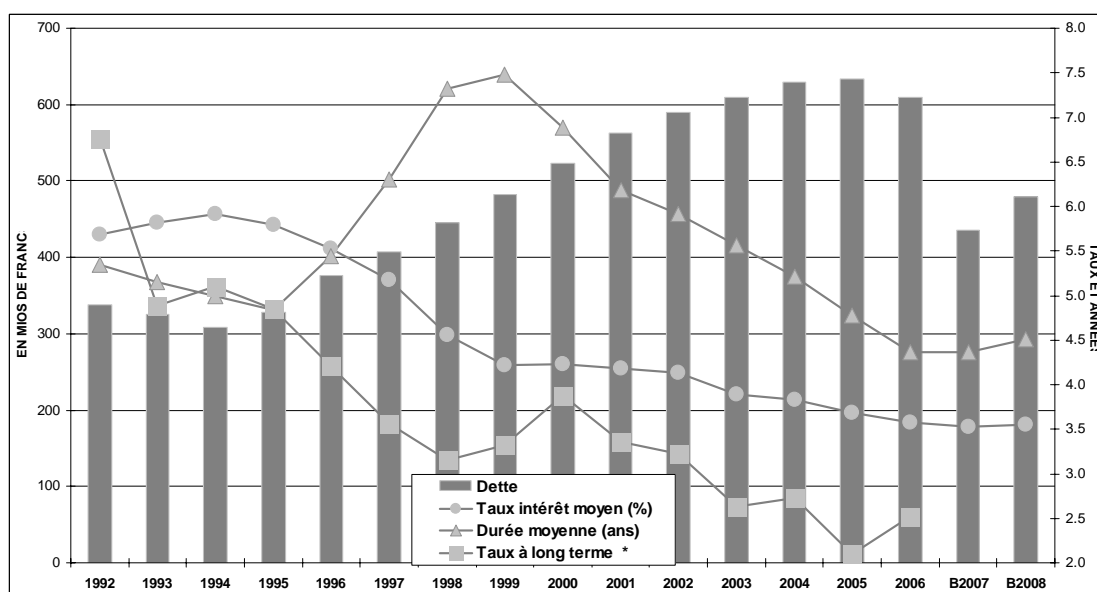
MOIS	1998	1999	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	
JANVIER					15.0		10.0	5.0						15.0	10.0							75.0
FEBVRIER	5.0	35.0	1.8						70.0													151.8
MARS	14.0			15.0		5.0								10.0	10.0							62.0
AVRIL			0.0		5.0	5.0				70.0					26.0	10.0	15.0					131.0
MAI			6.0			5.0	5.0			5.0			10.0		10.0	10.0	10.0					61.0
JUIN	10.0			5.0	5.0			10.0		10.0	10.0	15.0		5.0	10.0							110.0
JUILLET	10.0						5.0	5.0		10.0			5.0									35.0
AOUT					10.0		5.0			10.0			5.0					10.0				40.0
SEPTEMBRE	3.0							15.0	10.0		70.0								10.0			108.0
OCTOBRE							10.0	5.0	10.0				10.0			10.0						45.0
NOVEMBRE		2.0		5.0		15.0		10.0			10.0				10.0							52.0
DECEMBRE		5.0						10.0									20.0	20.0	20.0	15.0		90.0
<b>TOTAL</b>	<b>42.0</b>	<b>42.0</b>	<b>7.8</b>	<b>25.0</b>	<b>35.0</b>	<b>30.0</b>	<b>35.0</b>	<b>60.0</b>	<b>90.0</b>	<b>115.0</b>	<b>90.0</b>	<b>48.0</b>	<b>50.0</b>	<b>51.0</b>	<b>55.0</b>	<b>65.0</b>	<b>55.0</b>	<b>30.0</b>	<b>20.0</b>	<b>15.0</b>	<b>960.8</b>	

dettes à lg terme | 444.7 | 482.7 | 523.0 | 563.0 | 589.0 | 609.0 | 629.0 | 609.0 | 518.0 |



## GESTION DE LA DETTE

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	B2007	B2008
Dettes	337.7	325.8	308.4	327.4	376.8	406.8	444.8	482.7	523	563	589	609	629	634	609	436	479
Taux intérêt moyen (%)	5.69	5.82	5.91	5.79	5.53	5.18	4.56	4.22	4.23	4.18	4.13	3.89	3.83	3.69	3.57	3.53	3.55
Durée moyenne (ans)	5.35	5.15	5.00	4.84	5.44	6.30	7.32	7.48	6.88	6.18	5.92	5.56	5.21	4.77	4.36	4.36	4.51
Taux à long terme *	6.76	4.88	5.10	4.85	4.21	3.56	3.15	3.32	3.88	3.36	3.22	2.63	2.73	2.1	2.52		

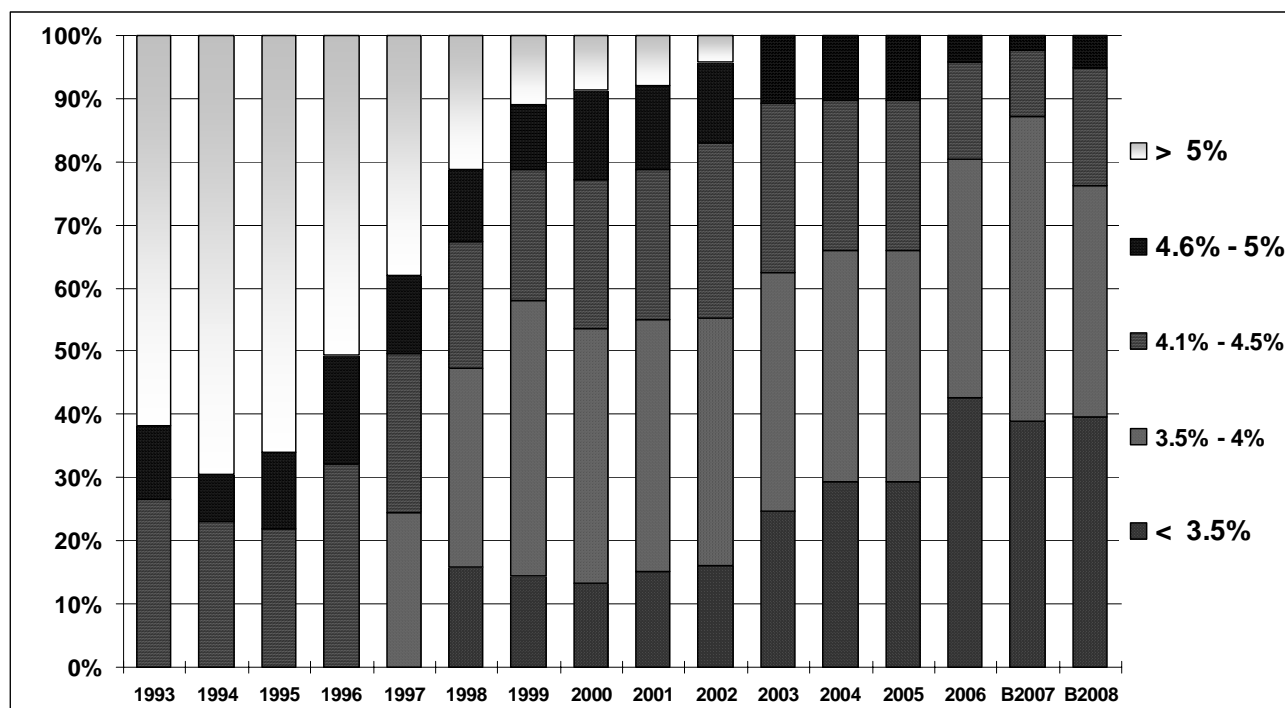


\* : moyenne annuelle des communes selon BNS D4-1

\* : en raison de l'abandon par la BNS de la statistique des emprunts au comptant aux communes, nous présenterons dès 2000 le graphe de taux de la confédération à 10 ans selon chiffres BNS

## STRUCTURE DE LA DETTE

TAUX	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	B2007	B2008
< 3.5%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	70.0	70.0	70.0	85.0	95.0	150.0	185.0	185.0	260.0	170.0	190.0
3.5% - 4%	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	140.0	210.0	210.0	225.0	230.0	230.0	230.0	230.0	230.0	210.0	175.0
4.1% - 4.5%	86.5	71.5	71.5	121.0	102.0	90.0	100.0	123.0	133.0	164.0	164.0	149.0	149.0	94.0	46.0	89.0
4.6% - 5%	38.4	23.0	40.0	65.0	50.0	50.0	50.0	75.0	75.0	75.0	65.0	65.0	65.0	25.0	10.0	25.0
> 5%	200.9	213.9	215.9	190.8	154.8	94.7	52.7	45.0	45.0	25.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>325.8</b>	<b>308.4</b>	<b>327.4</b>	<b>376.8</b>	<b>406.8</b>	<b>444.7</b>	<b>482.7</b>	<b>523.0</b>	<b>563.0</b>	<b>589.0</b>	<b>609.0</b>	<b>629.0</b>	<b>629.0</b>	<b>609.0</b>	<b>436.0</b>	<b>479.0</b>



## **Budget et projections annuelles**

### **Procédure d'estimation des impôts des personnes physiques**

#### ***Impôt sur le revenu***

Estimation au 31 décembre 2007 du montant de **l'année en cours**, soit de la taxation 2006 et des tranches facturées 2007.

Utilisation conjointe du document mensuel de comparaison de la taxation de l'année en cours avec celle de l'année précédente, des tableaux de bords mensuels par année de taxation et des montants comptabilisés dans les comptes courants collectifs de l'application de gestion des personnes physiques (SIPP).

Ces éléments permettent d'estimer le taux d'augmentation de l'impôt qui sera appliqué à la taxation 2006 et aux tranches 2007.

Estimation au 31 décembre 2008 du montant de **l'année suivante**, soit de la taxation 2007 et des tranches facturées 2008.

Utilisation des informations concernant l'évolution des salaires par branche d'activité de l'année de taxation (2007).

- Activités indépendantes dans le commerce, les assurances, l'industrie et le bâtiment,
- Activités salariées dans le commerce, les assurances, les banques et fiduciaires, l'industrie et le bâtiment,
- Rentiers,
- Fonctionnaires fédéraux, cantonaux et communaux,
- Divers.

Application de ces évolutions à un échantillon représentant les 9% de la matière imposable totale. Les revenus imposables des 2'000 contribuables de cet échantillon sont classés par branche d'activité. Prise en compte également de l'évolution de la matière due à l'augmentation de la population consécutive aux logements construits.

Application d'un facteur de 1,4 (progression à froid ) à l'évolution de la matière imposable totale pour obtenir l'évolution de la taxation 2007.

Application de cette évolution estimée à l'estimation de l'impôt de l'année en cours.

***Impôt sur la fortune***

Analyse de l'évolution de la bourse et de son niveau au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 afin d'estimer l'année en cours (taxation 2006 et tranches 2007) puis l'année suivante (taxation 2007 et tranches 2008).

Utilisation également du document mensuel de comparaison de la taxation et des tableaux de bords mensuels par année de taxation.

**Procédure d'estimation des impôts des personnes morales*****Impôt sur le bénéfice***

Suivi de l'évolution des taxations 2006 et des modifications de tranches 2007 des 53 plus grosses personnes morales. Cet échantillon représente le 93% de l'impôt sur le bénéfice.

Prise en compte des évolutions connues ou prévisibles des taxations 2007 des entreprises les plus importante, en relation avec le service cantonal des contributions.

Prise en compte également et de façon générale de la situation conjoncturelle mondiale qui influe très fortement sur les résultats des entreprises de notre Ville.

Utilisation des tableaux de bords mensuels par année de taxation pour compléter l'évaluation de l'année en cours et de l'année suivante.

***Impôt sur le capital***

Suivi de l'évolution des taxations 2006 et des modifications de tranches 2007 du même échantillon que ci-dessus représentant le 81% de l'impôt sur le capital.

Prise en compte des évolutions connues ou prévisibles des taxations 2007 des entreprises les plus importante, en relation avec le service cantonal des contributions.

Utilisation des tableaux de bords mensuels par année de taxation pour compléter l'évaluation de l'année en cours et de l'année suivante.

## Taxation

## PRAENUMERANDO

## POSTNUMERANDO

## PRINCIPES

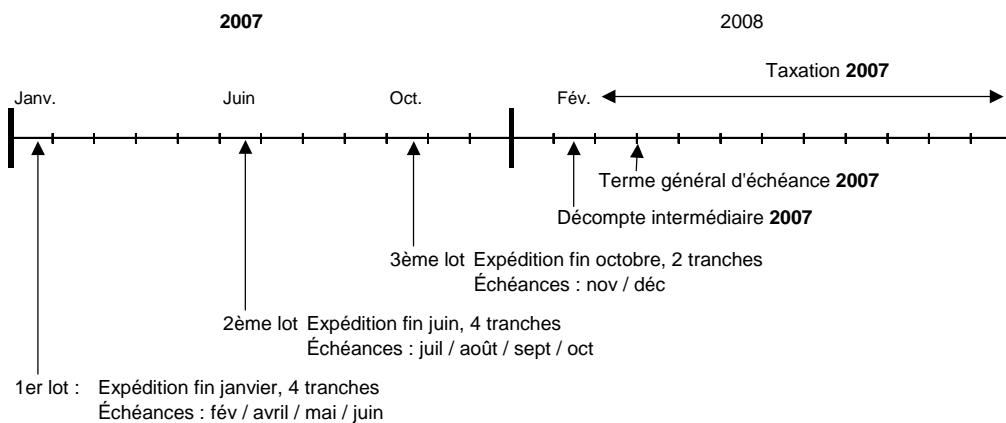
1999	2006	2007	2008
Période de taxation 1999	Période de taxation 2005	Période de taxation 2006	Période de taxation 2007
Période fiscale 1999	Période fiscale 2006	Période fiscale 2007	Période fiscale 2008
Période de calcul 1998	Période de calcul 2006	Période de calcul 2007	Période de calcul 2008

Taxation selon les revenus acquis et non plus selon les revenus présumés

## COMPTABILISATION

1999	2006	2007	2008
Taxation 1999	Taxation 2005 - acomptes 2005 Acomptes 2006	Taxation 2006 - acomptes 2006 Acomptes 2007	Taxation 2007 - acomptes 2007 Acomptes 2008

## Perception



<b>LIBELLE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>BUDGET 2007</b>	<b>BUDGET 2008</b>
<b>Revenu personnes physiques</b>	80'639'793	83'788'215	58'158'007	57'160'216	61'600'000	60'000'000
<b>Impôt à la source</b>	5'369'716	5'994'823	4'738'565	4'543'943	4'600'000	5'500'000
<b>Frontaliers</b>			1'343'369	219'026	1'000'000	1'150'000
<b>Prestations en capital</b>				920'870	700'000	800'000
<b>Total revenu</b>	<b>86'009'510</b>	<b>89'783'038</b>	<b>64'239'941</b>	<b>62'844'056</b>	<b>67'900'000</b>	<b>67'450'000</b>
<b>Fortune personnes physiques</b>	7'539'023	8'492'855	5'843'060	6'497'488	6'200'000	6'500'000
<b>Taxe hospitalière pp</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Rectificatifs</b>	2'759'507	1'221'952	987'864	1'314'680	1'000'000	1'000'000
<b>Prélèvement réserve</b>	1'000'000	700'000	0	0	0	0
<b>Amendes</b>	158'064	140'092	321'001	217'273	250'000	250'000
<b>Total personnes physiques</b>	<b>97'466'104</b>	<b>100'337'937</b>	<b>71'391'865</b>	<b>70'873'496</b>	<b>75'350'000</b>	<b>75'200'000</b>

<b>LIBELLE</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>Revenu personnes physiques</b>	62'942'234	62'640'312	63'727'552	64'470'623	77'420'639	84'904'656
<b>Impôt à la source</b>	2'960'000	3'175'000	3'000'000	3'400'000	6'024'916	5'937'191
<b>Frontaliers</b>						
<b>Prestations en capital</b>						
<b>Total revenu</b>	<b>65'902'234</b>	<b>65'815'312</b>	<b>66'727'552</b>	<b>67'870'623</b>	<b>83'445'556</b>	<b>90'841'847</b>
<b>Fortune personnes physiques</b>	7'185'302	8'039'819	8'248'788	8'643'437	9'830'411	8'600'477
<b>Taxe hospitalière pp</b>	6'368'565	6'192'512	6'323'591	6'447'659	0	0
<b>Rectificatifs</b>	496'532	1'029'414	1'156'061	1'190'108	1'273'227	193'539
<b>Prélèvement réserve</b>						357'356
<b>Amendes</b>	265'074	591'282	405'007	171'096	463'108	297'873
<b>Total personnes physiques</b>	<b>80'217'707</b>	<b>81'668'339</b>	<b>82'860'999</b>	<b>84'322'922</b>	<b>95'012'301</b>	<b>100'291'092</b>



<b>LIBELLE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>BUDGET 2007</b>	<b>BUDGET 2008</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>25'656'742</b>	<b>29'989'458</b>	<b>34'829'491</b>	<b>45'842'922</b>	<b>45'500'000</b>	<b>42'000'000</b>
<b>Capital personnes morales</b>	8'987'973	9'491'690	11'736'716	8'471'021	8'800'000	10'500'000
<b>Impôt foncier</b>	2'164'943	1'959'311	2'068'913	2'021'165	2'000'000	2'200'000
<b>Taxe hospitalière pm</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Rectificatifs</b>	1'435'344	852'942	593'140	411'061	500'000	500'000
<b>Amendes</b>	11'275	21'706	2'280	100'851	20'000	20'000
<b>Total personnes morales</b>	<b>38'256'278</b>	<b>42'315'107</b>	<b>49'230'540</b>	<b>56'847'021</b>	<b>56'820'000</b>	<b>55'220'000</b>
<b>Taxe hospitalière total</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total impôts</b>	<b>38'256'278</b>	<b>42'315'107</b>	<b>49'230'540</b>	<b>56'847'021</b>	<b>56'820'000</b>	<b>55'220'000</b>
<b>Impôt fédéral direct</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total impôts</b>	<b>38'256'278</b>	<b>42'315'107</b>	<b>49'230'540</b>	<b>56'847'021</b>	<b>56'820'000</b>	<b>55'220'000</b>
<b>Intérêts nets</b>	795'510	651'237	934'923	820'245	950'000	980'000
<b>Taxe de pompes</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Remises</b>	188'717	131'808	65'218	27'213	70'000	25'000
<b>Acte de déf. de biens</b>	1'692'226	2'511'520	2'482'449	2'333'143	1'500'000	1'500'000
<b>Péréquation</b>	8'204'892	6'794'751	5'076'559	5'245'285	4'950'000	5'600'000
<b>Imputation forfaitaire</b>	1'848'950	2'682'739	2'777'041	2'245'141	2'300'000	100'000

LIBELLE	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Bénéfice</b>	<b>23'746'710</b>	<b>21'030'615</b>	<b>27'838'963</b>	<b>30'816'118</b>	<b>39'741'713</b>	<b>41'418'307</b>
<b>Capital personnes morales</b>	4'563'339	8'597'026	8'427'238	8'054'178	6'496'723	10'357'625
<b>Impôt foncier</b>					1'816'551	1'786'897
<b>Taxe hospitalière pm</b>	2'256'046	2'519'091	3'083'077	3'301'290	0	0
<b>Rectificatifs</b>	582'787	-248'392	1'984'316	1'645'871	2'825'896	6'927'683
<b>Amendes</b>						
<b>Total personnes morales</b>	<b>31'148'881</b>	<b>31'898'340</b>	<b>41'333'593</b>	<b>43'817'457</b>	<b>50'880'883</b>	<b>60'490'512</b>
<b>Taxe hospitalière total</b>	8'624'611	8'711'603	9'406'668	9'748'949	0	0
<b>Total impôts</b>	<b>31'148'881</b>	<b>31'898'340</b>	<b>41'333'593</b>	<b>43'817'457</b>	<b>50'880'883</b>	<b>60'490'512</b>
<b>Impôt fédéral direct</b>	6'141'487	6'707'003	6'091'493	6'655'627	7'723'732	0
<b>Total impôts</b>	<b>37'290'368</b>	<b>38'605'343</b>	<b>47'425'086</b>	<b>50'473'084</b>	<b>58'604'615</b>	<b>60'490'512</b>
<b>Intérêts nets</b>	416'989	532'679	346'786	763'419	521'336	316'705
<b>Taxe de pompes</b>	1'337'112	1'151'712	1'261'226	1'188'281	0	0
<b>Remises</b>	282'382	209'666	206'636	299'515	178'427	204'208
<b>Acte de déf. de biens</b>	1'940'990	1'953'631	1'956'187	1'691'380	1'962'919	2'173'399
<b>Péréquation</b>					5'538'894	5'660'220
<b>Imputation forfaitaire</b>		1'530'896	41'325	1'475'368	1'852'519	1'955'997



**Sommes d'assurance et primes en matière d'assurance choses**

Sections	Somme d'assurance 08	Primes yc. assurances techniques, grêle		Ecart 08/07
		Budget 08	Budget 07	
Administration	1'550'000	800	500	300
Finances, Cultes et Tourisme	7'525'000	4'300	800	3'500
Forêts et Domaines	1'700'000	23'200	29'600	-6'400
Affaires sociales	1'400'000	100	-	100
Travaux publics	36'235'000	78'800	100'000	-21'200
Urbanisme	1'825'000	1'100	-	1'100
Police	6'955'000	35'700	34'000	1'700
Police du feu	15'350'000	8'800	16'800	-8'000
Jeunesse et intégration	13'745'000	7'500	7'200	300
Affaires culturelles	223'735'000	62'200	46'800	15'400
Sports	4'995'000	24'300	82'500	-58'200
Transports	25'000	16'100	-	16'100
<b>Total</b>	<b>315'040'000</b>	<b>262'900</b>	<b>318'200</b>	<b>-55'300</b>